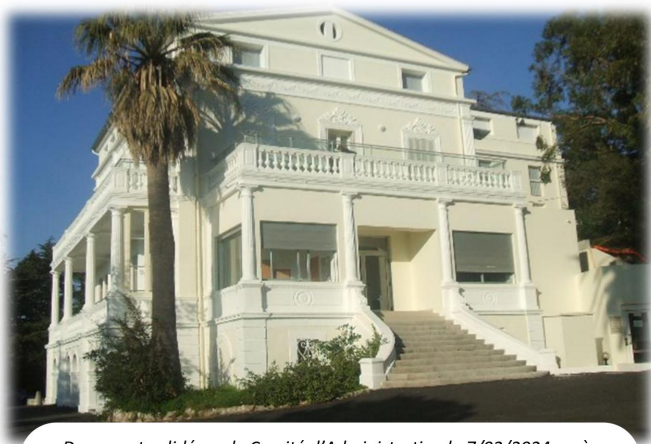


Centre Parents-Enfants LA VILLA EXCELSIOR



—CENTRE PARENTS-ENFANTS—
VILLA EXCELSIOR
Société Philanthropique



*Document validé par le Comité d'Administration le 7/02/2024 après
consultation du groupe d'expression des familles le 1/02/2024*

Projet d'Etablissement 2024-2028



CPE VILLA EXCELSIOR – 9 avenue de la Californie – 06400 CANNES / Tél.: 04.93.94.75.20 – Courriel: accueil-villa-excelsior@philanthropique.asso.fr
Sites internet : www.villa-excelsior.com; www.societe-philanthropique.fr

Sommaire

Préambule

• Le projet d'établissement, une démarche participative.....	4
• L'association gestionnaire, la Société Philanthropique.....	7
• Le Centre parents enfants La Villa Excelsior et ses missions.....	9
• Les familles accompagnées à la Villa Excelsior.....	11
• Une offre de service adaptée aux besoins des familles.....	17
• Le parcours des familles : de l'admission à la sortie.....	19
• L'organisation et les axes forts de l'accompagnement.....	23
• Des principes d'intervention et leurs déclinaisons.....	36
• L'ouverture de l'établissement sur son environnement.....	38
• Les professionnels et les compétences mobilisés.....	40
• Le pilotage de l'établissement en lien avec l'association.....	42
• Les évolutions de l'environnement et leurs impacts.....	49
• Les orientations stratégiques 2024-2028.....	53
• Les modalités de suivi du projet d'établissement.....	58
• Annexes.....	61

Préambule

Le projet d'établissement 2024-2028 de la Villa Excelsior est un document institutionnel, emprunt des valeurs de la Société Philanthropique, rédigé dans le cadre des dispositions réglementaires, qui est avant tout le fruit de réflexions collectives auxquelles ont été associés les salariés et les familles accompagnées.

Ce projet d'établissement est l'aboutissement de plusieurs mois riches en échanges et en remise en question de nos pratiques professionnelles, toujours dans l'objectif principal de répondre à nos missions d'accompagnement et de soutien à la parentalité de qualité auprès des familles accueillies.

Il retrace le fonctionnement et l'organisation du Centre Parents-Enfants et fixe les orientations stratégiques sur les 5 années à venir.

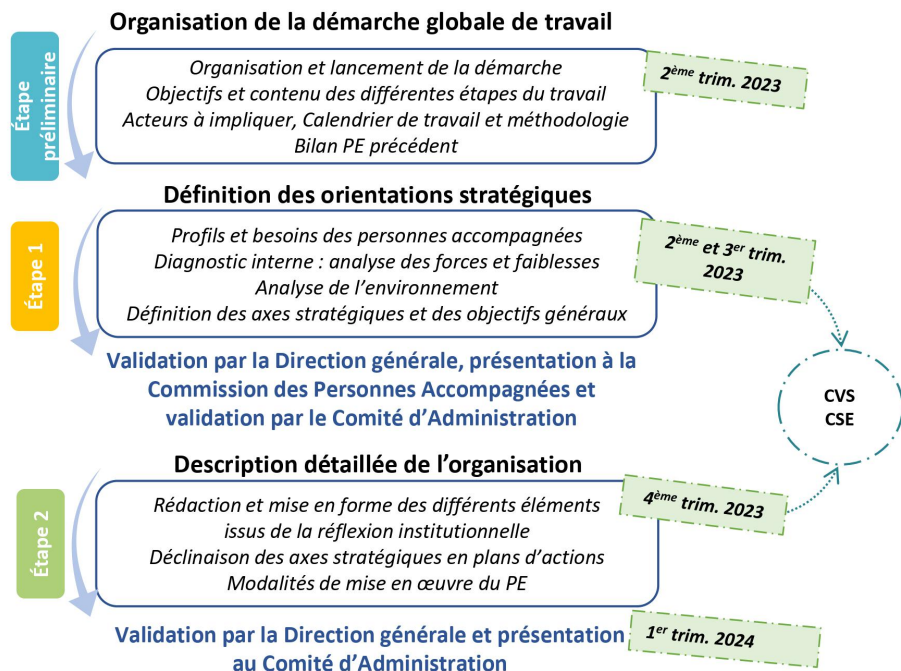
Il intègre une dimension projective au travers des fiches actions qui sont la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques.

Ce projet d'établissement est un outil de référence pour les professionnels, les familles et les partenaires. Un suivi et une évaluation seront menés tout au long de celui-ci.

Le projet d'établissement, une démarche participative

Le projet d'établissement 2024-2028 a été élaboré dans une dynamique participative alliant réflexion et co-construction dans le respect des recommandations de la Haute Autorité de Santé. Il traduit l'aboutissement d'un travail collectif associant les professionnels et les résidents de l'établissement, avec l'appui et l'accompagnement de la Responsable qualité et gestion des risques de l'Association. Ce nouveau projet d'établissement tient compte de l'évolution du public et s'inscrit pleinement dans les orientations des politiques du secteur et du projet associatif de la Société Philanthropique. La démarche de réécriture du projet d'établissement a débuté en avril 2023 et a donné lieu à un document finalisé et validé au premier trimestre 2024.

Les étapes de la démarche



Une dynamique collective



Un comité de pilotage a été constitué afin de coordonner les étapes de la démarche en définissant un calendrier et en organisant différents groupes de travail favorisant le croisement des regards des équipes pluridisciplinaires.

Le bilan du projet d'établissement 2019-2023

Les orientations du projet d'établissement précédent s'articulaient autour de **3 axes stratégiques** déclinés en objectifs. Un bilan réalisé courant 2023 a permis d'identifier les réalisations marquantes du Centre Parents-Enfants de la Villa Excelsior depuis 5 ans avant d'ouvrir la page d'un nouveau projet d'établissement.



3 axes stratégiques



AXE 1 : Mener une dynamique continue de l'accompagnement au service des personnes

AXE 2 : Développer / consolider l'ancrage local et la réponse aux besoins du territoire

AXE 3 : Garantir une gestion solide de l'établissement en lien avec l'association et son projet associatif

Travail à poursuivre

Prise en compte des spécificités du public dans l'accompagnement
Reprendre le partenariat et le développer sur le thème de la santé

Les réalisations sur la période

- Maintien des analyses des pratiques professionnelles et supervision des cadres
- Maintien d'une politique de recrutement de personnels qualifiés
- Sensibilisation continue du personnel et des familles à la maîtrise des coûts
- La participation de l'établissement aux groupes des directeurs des établissements sociaux sur le territoire
- Le développement de l'utilisation de l'île aux jeux dans l'accompagnement proposé
- Formation des professionnels à l'approche des problématiques de violences conjugales et intrafamiliales
- Participation mensuelle de l'établissement au réseau de lutte contre les violences (1 fois /mois)
- Création d'un guide "vie pratique dans l'établissement et dans le studio » favorisant les repères

Le diagnostic interne mené en 2023

Le diagnostic interne du Centre Parents-Enfants a été réalisé avec la participation active d'un groupe élargi de professionnels. Il a permis de mettre en lumière l'état des forces et des points à améliorer s'agissant de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement, et de constituer le point de départ de la réflexion institutionnelle en vue de la réécriture du projet d'établissement.



Les principaux points forts

- ❖ Un cadre ressourçant, paisible et agréable
- ❖ Un établissement sécurisé et surveillé 24h/24
- ❖ Une crèche sur place
- ❖ Des valeurs énoncées, bien établies et partagées par les professionnels
- ❖ Respect du lieu de vie et transparence de l'accompagnement
- ❖ Accueil chaleureux et joie de vivre
- ❖ Plusieurs possibilités d'expression et différents ateliers proposés
- ❖ Des prestations hôtelières de qualité
- ❖ Démarrage des orientations écologiques
- ❖ Des professionnels formés régulièrement
- ❖ Existence d'analyse des pratiques professionnelles
- ❖ Des professionnels impliqués et investis
- ❖ Qualité de vie au travail appréciable



Les points d'amélioration



- Manque de lieux dédiés aux réunions et entretiens professionnels respectant la confidentialité
- Développer des réflexions communes sur des sujets transversaux
- Renforcer la coordination et la communication entre les services
- Intégrer une réflexion sur la posture éducative en lien avec le projet de sortie des résidents et renforcer la préparation à la sortie
- Encourager les personnes accompagnées à participer à la vie collective
- Développer le partenariat en santé psychique et somatique
- Reprendre et développer le partenariat d'une manière générale
- Mener une réflexion sur l'organisation des réunions
- Prévoir une harmonisation des pratiques professionnelles
- Renforcer la communication et les rencontres avec le département

L'association gestionnaire, la Société Philanthropique

Une Association aux valeurs humanistes

La Société Philanthropique fondée en 1780, est une **association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique** en 1839. Elle exerce dans le domaine de l'action **sanitaire, sociale et médico-sociale** au service des personnes rendues vulnérables par le grand âge, le handicap, la maladie, la précarité sociale ou les difficultés économiques. Elle vise à la fois l'autonomie de la personne et l'efficacité de l'action. Son humanisme, son sens de la solidarité envers les plus vulnérables et son indépendance lui permettent d'être constamment à l'écoute des besoins du moment, de s'adapter et de toujours progresser.

La **Société Philanthropique** gère aujourd'hui plus d'une quarantaine d'établissements et services ainsi qu'une entité logement de 15 bâtiments dans le secteur social et médico-social. Elle accueille, soigne, éduque, protège, administre, héberge des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées, dans des lieux adaptés, bien entretenus, modernes, chaleureux, à des tarifs accessibles.

Une histoire d'innovations au service des plus fragiles

La Société Philanthropique a été créée par des hommes qui voulaient mettre leurs idées et leurs ressources au service de leurs contemporains les plus fragiles. Elle fut à l'origine de nombreuses innovations sociales tout au long du dix-neuvième siècle, avec les premiers « fourneaux économiques » (ancêtres des restos du cœur), avec des distributions de médicaments, avec la création de dispensaires dans tous les quartiers de Paris, en aidant par des primes à l'installation professionnelle de jeunes ouvriers, ou en favorisant la constitution de sociétés de secours mutuels et de prévoyance. C'est à partir des années 1870 que s'affirme ce qui va devenir la principale compétence actuelle de la Société Philanthropique : la création de structures d'accueil, d'hébergements ou de logements pour les Parisiens les plus vulnérables. Elle ouvre en 1879 des asiles de nuit pour femmes et enfants. Elle invente en 1889 les premières habitations économiques (ancêtres des HLM) et en 1902 des hôtels meublés « pour dames et jeunes filles. »

Au service des personnes accompagnées, les salariés et les bénévoles de l'association attachent un grand soin à l'accompagnement personnalisé en visant la plus grande autonomie de chacun. Ils interviennent avec bienveillance et respect pour développer la capacité d'agir de chacun en stimulant leurs compétences.

Les publics accompagnés

Personnes handicapées

Une mission d'hébergement, de scolarisation, de soins et d'éducation auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes présentant un handicap

- 2 Instituts d'Education Motrice (IEM) – (75-78)
- 3 Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) – (2 MAS 91- 1 Accueil de jour 75)
- 1 Plateforme Handicap – (93)
- 1 EANM – (75) (FDV et CAJ)
- 1 SAAD Maison Harmonia – (92)
- 1 EAM – (91)
- 6 EANM – (91)
- 1 IME – (91)
- 1 Sessad – (91)
- 2 ESAT – (91)

1275 places

Femmes en difficultés

Une mission d'hébergement et de réinsertion pour les femmes en difficultés avec ou sans enfants

- 1 Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) – (75)
- 1 Etablissement de stabilisation et d'insertion (75)
- 1 Centre Maternel – (75)
- 1 Centre Parents-Enfants – (06)

366 places

Enfants et adolescents

Une mission socio-éducative auprès des enfants en situation de rupture

- 1 Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) – (75)
- 1 Centre Médico-Psychologique (CMP) – (75)

30 places

Personnes âgées

Une mission d'hébergement auprès de personnes âgées autonomes ou dépendantes

- 2 Résidences autonomie pour personnes âgées (92)
- 3 Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) – (41-91-95) dont 2 avec un Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA – 91 et 95) et 1 avec un Accueil de jour et une Plate-forme de répit (95)
- 1 Accueil de jour pour personnes âgées en perte d'autonomie ou de capacités cognitives (92)

522 places

Santé - Logement

Une mission de soin et de réadaptation dans la durée

- 1 Hôpital de Soins de Suite et Réadaptation (SSR) – (92)

Une mission d'aide à l'accès au logement pour des personnes en difficultés

- 1 Ensemble de 15 immeubles de Logements à Vocation Sociale (LVS) – (75-92-94)
- 3 Foyers d'Etudiants et de Jeunes Actifs (FEJA) - (75)

1 177 places

La gouvernance de l'association

La Société Philanthropique constitue une seule entité juridique, et les établissements en sont les structures opérationnelles. Un document unique de délégation (DUD) définit les responsabilités de chaque échelon.

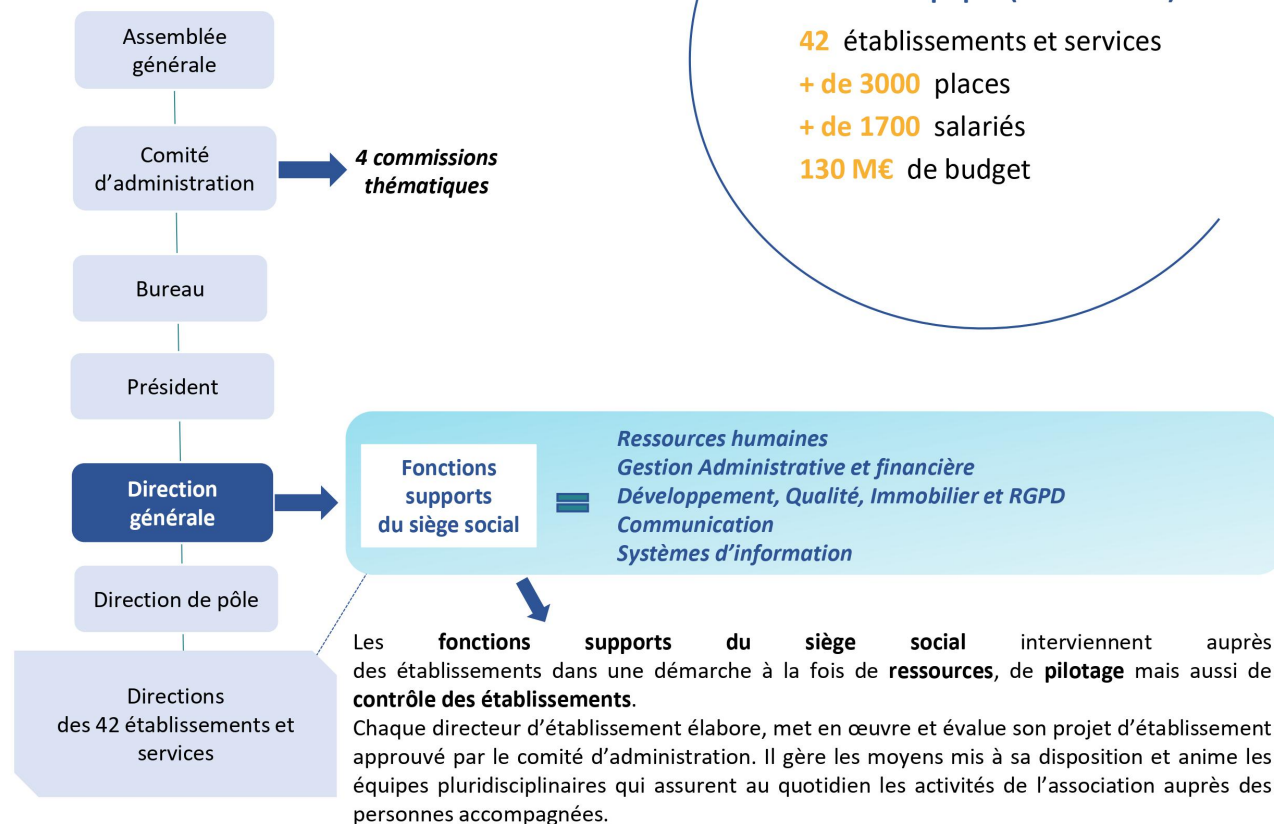
Le **comité d'administration** veille à la bonne marche de l'association et met en œuvre la politique définie par l'Assemblée générale.

Les administrateurs assurent une présence active par une participation :

- à l'une des 4 commissions : financière, ressources humaines, personnes accompagnées, développement
- aux instances de représentation des personnes accompagnées dans les établissements

Le **Président** assure des fonctions stratégiques d'animation, de représentation et de gestion de l'association.

La **direction générale** est chargée de la mise en œuvre et de l'exécution des objectifs et des moyens fixés par le comité d'administration. Elle est également responsable du bon fonctionnement de l'association.



Le Centre Parents Enfants La Villa Excelsior et ses missions

Des missions en faveur de familles en difficultés socio-éducatives

Le Centre Parents-Enfants Villa Excelsior accueille des **enfants de 0 à 6 ans, des fratries, avec un ou deux parents, ainsi que des femmes enceintes dans leur dernier mois de grossesse.**

Ouvert toute l'année et 24h/24, le Centre Parents-Enfants, dont les admissions se font en lien avec les **MSD** (Maisons des Solidarités Départementales) et selon les critères d'admission, a pour missions :

- ❖ d'aider les parents à maintenir ou à retrouver une dynamique de fonctionnement en favorisant le lien Parent-Enfants,
- ❖ de faciliter et de rétablir l'accès aux droits par l'accompagnement et le soutien des parents dans leurs formalités administratives à accomplir,
- ❖ de les inscrire dès leur arrivée dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle leur permettant d'accéder à une certaine autonomie et d'être acteurs de leur projet de séjour et de sortie.

Les familles sont accompagnées et hébergées **en structure (entre 28 et 30 places selon la composition familiale)**. Leur contrat de séjour a une durée minimale de 6 mois. Il est renouvelable une fois (sauf exception) selon la situation de la famille, à la demande du parent et selon le positionnement de l'équipe socio-éducative du Centre Parents-Enfants et de la MSD face à la situation de la famille accueillie. Il permet de travailler au rythme de l'évolution de la situation des résidents, en lien avec leur projet personnalisé.

L'établissement est financé en partie par le **Conseil Départemental de la Direction de l'Enfance**. Une participation financière est également demandée aux résidents en fonction de la composition familiale et de l'occupation des lieux.

L'établissement est organisé en 5 services dont 3 dédiés à l'accompagnement des familles (services crèche, socio-éducatif et paramédical). Les fonctions supports sont assurées par les services administratif et logistique.

L'histoire de l'institution

A l'origine



1874

Madame de Ladoucette achète un vaste terrain sur lequel elle fait édifier une grande villa, qu'elle destine à l'accueil de jeunes filles en difficulté dès 1895.

1972

Jusqu'en 1972, c'est l'association « Asile de Drancy » qui poursuit son œuvre.

1973

Depuis le 14 septembre 1973, la Société Philanthropique a repris la gestion des biens de cette association suite à sa dissolution.

de 1895 à 1993

La direction est assurée par une congrégation religieuse.

de 1973 à 2001

La Villa Excelsior sera une maison de convalescence.

2004

Arrêté d'autorisation du 02 février 2004, création du Centre d'Accueil Parents-Enfants Villa Excelsior

2005/2006

Réhabilitation du bâtiment d'origine et création d'une extension.

2006

Ouverture du Centre d'Accueil Parents-Enfants.

2011

Arrêté portant modification du 30 août 2011 autorisant l'établissement à accueillir des femmes enceintes sans enfant dans leur dernier mois de grossesse

2019

Arrêté portant renouvellement d'autorisation de fonctionnement daté du 31 janvier 2019.

Les limites à l'admission

- Famille mineure et en situation irrégulière
- Famille avec plus de 3 enfants en bas âge et enfants de plus de 6 ans
- Parents sous dépendance toxicomaniaque sans prise en charge thérapeutique ou médicale
- Parents et/ou enfants ayant des troubles du comportement associés, mettant en danger l'enfant

Chiffres-clés

57 adultes et 67 enfants
9 659 journées, soit
95% de taux d'occupation
2 millions d'euros de budget de fonctionnement

Des locaux offrant un cadre privilégié et calme

L'établissement est situé sur les hauteurs de Cannes dans le quartier résidentiel de la Californie.

Il est constitué de 3 constructions :

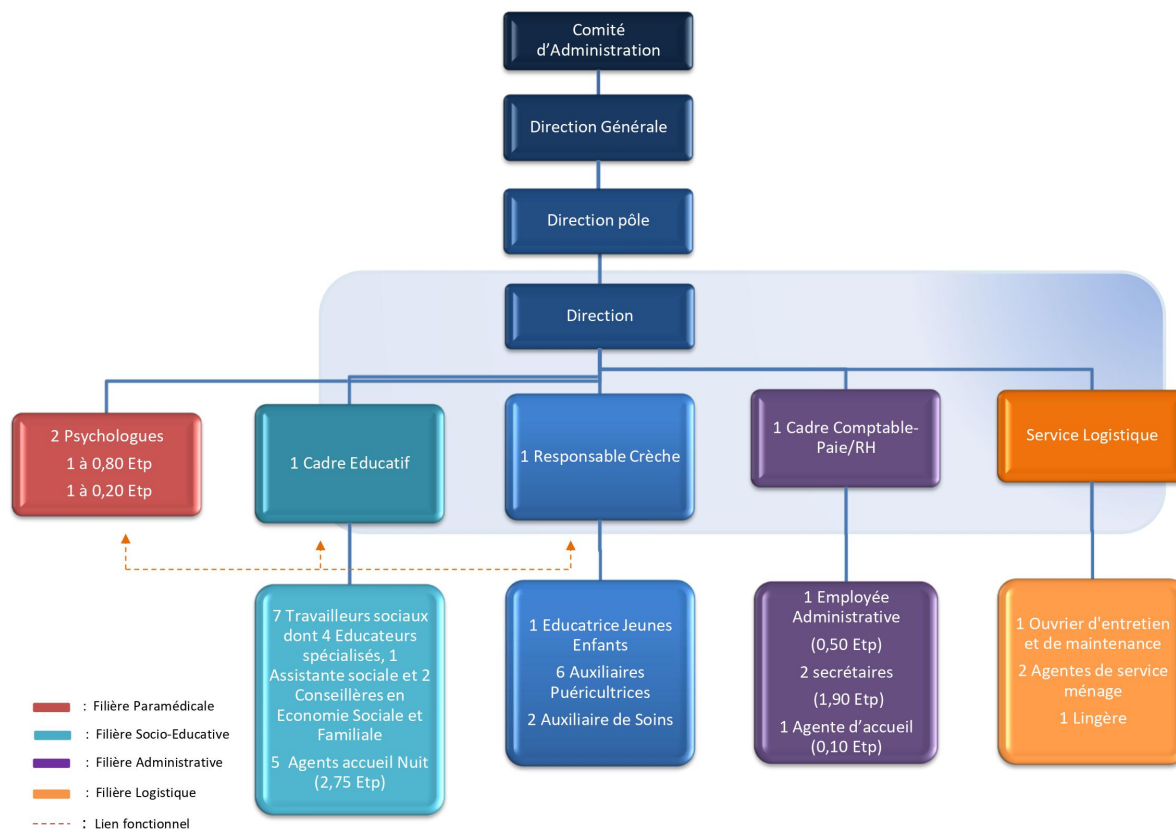
- Un bâtiment central sur 5 niveaux où sont situés l'accueil, les bureaux, la crèche, la buanderie, le restaurant, le salon et 10 studios,
- Un bâtiment sur deux niveaux, composé de 18 studios,
- Deux pavillons de deux étages situés à l'entrée, composés de 5 studios

Il est édifié au sein d'un parc d'une superficie de 11 000 m² doté d'arbres centenaires.





Une équipe de 35 professionnels coordonnés pour l'accompagnement des enfants et des parents



Les professionnels des services éducatif, crèche et psychologique assurent l'accompagnement des familles.

Nos missions essentielles de soutien à la parentalité, d'observation du lien parent-enfant et d'insertion sociale et professionnelle, sont assurées à partir :

- ✓ d'actions de proximité
- ✓ des temps d'accompagnement parent-enfant,
- ✓ d'observation et de soutien dans l'élaboration et le suivi d'un projet professionnel.

La coordination et la communication entre ces différents services sont primordiales afin de mener un accompagnement personnalisé et adapté à chaque famille.

Des axes d'amélioration ont été identifiés et seront travaillés en équipes dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau projet d'établissement.

Les familles accompagnées à la Villa Excelsior



Les caractéristiques des 53 familles accueillies durant l'année 2022

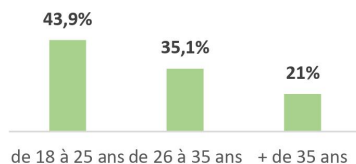
Les familles accueillies

Sur les 53 familles, on compte :
 52 femmes et 5 hommes
 39 familles avec 1 enfant, 14 familles avec 2 enfants
 3 mères enceintes sans enfant

57 adultes dont 4 couples et 67 enfants

L'âge

Une majorité de familles accompagnées sur l'année 2022 a entre 18 et 25 ans, avec une moyenne d'âge de 29 ans. Toutefois, sur les 3 dernières années on constate une augmentation de la tranche +35 ans.



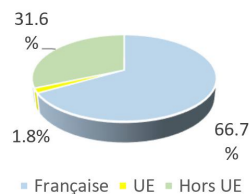
L'activité professionnelle et le niveau de scolarité à l'entrée à la Villa Excelsior

De par leur situation personnelle chaotique, de rupture familiale, de violences conjugales/familiales, 62.5% des familles accueillies ont acquis un niveau scolaire équivalent à la 3^{ème} ou CAP/BEP. D'autre part, près de 90%, d'entre elles, n'avaient pas d'activités professionnelles à leur arrivée au sein de l'établissement, en lien avec leur maternité et leur situation familiale.

Niveau 6 : Non scolarisée /Ecole primaire/NRS	12.5%
Niveau 5 : 3 ^{ème} /Itep , CAP, BEP non obtenu	62.5%
Niveau 5 : 3 ^{ème} , CAP, BEP obtenu	1.8%
Niveau 4 : Bac non obtenu	1.8%
Niveau 4 : Bac obtenu	16.1%
Niveau 3 à 1 : Bac + 2 ou plus	5.4%

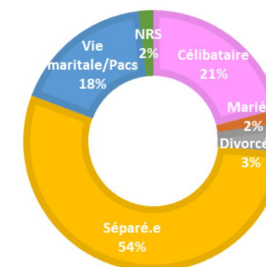
La nationalité

Parmi les 57 adultes accueillis, 66% d'entre eux sont de nationalité française et 31% originaires de pays hors Union Européenne.

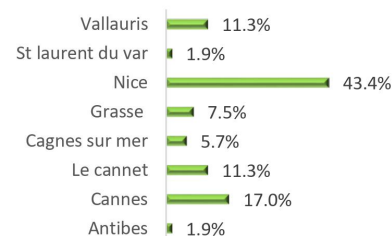


Le statut matrimonial et la décomposition familiale

Plus de 54% des personnes accueillies déclarent être séparées. Leur parcours au Centre Parents-Enfants permet également de travailler leurs situations matrimoniales en prenant en compte les évolutions en cours de séjour.



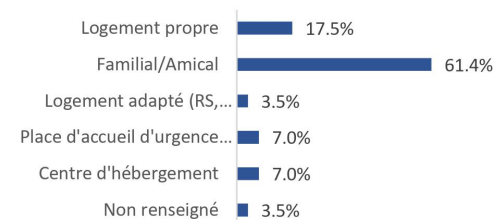
Le service orienteur (MSD)



Toutes les personnes sont orientées via les Maisons de Solidarités Départementales (MSD) des Alpes-Maritimes et doivent rencontrer la Cadre Educatif et la Psychologue en pré-admission. L'admission de la famille au sein de l'établissement est décidée en commission.

La situation d'hébergement avant la Villa Excelsior

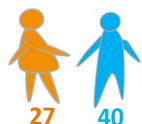
61% des familles étaient accueillies au sein de leur famille ou par des amis. Elles sont orientées vers la Villa Excelsior afin de bénéficier d'un soutien à la parentalité.



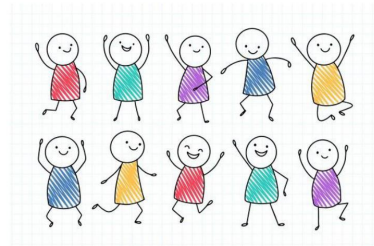
Les caractéristiques des 67 enfants accueillis durant l'année 2022

Nous constatons pour l'année 2022 :

- un pourcentage plus élevé de garçons : 60% contre 40% de filles.
- 85% des enfants étaient nés avant leur arrivée au Centre Parents-Enfants.
- 88% sont reconnus par leurs deux parents



Nombre d'enfants nés à la Villa Excelsior : 5
 Nombre d'enfants reconnus par les 2 parents : 59
 Nombre enfants avec la présence régulière du parent non-résident : 31



La crèche

Nombre d'enfants ayant bénéficié de la crèche → 35

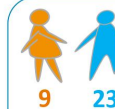
Tous les enfants **de 2 mois et demi à 3 ans** sont accueillis au sein de **la crèche** du Centre Parents-Enfants, généralement 1 mois après l'arrivée de la famille. En 2022, seuls 2 enfants ont connu un délai d'attente de 3 mois, 5 enfants un délai d'attente d'1 mois mais 3 enfants ont bénéficié de la crèche avant le délai d'1 mois. 1 seul enfant a été accueilli en halte-garderie à l'extérieur.

Le Centre Parents-Enfants Villa Excelsior accueille régulièrement des enfants en situation de handicap ; 2 enfants en 2022, nécessitant à l'équipe de la crèche de s'adapter et de se former pour faciliter l'accompagnement de ces enfants. Par ailleurs, des enfants (14 en 2022) ont bénéficié d'un accompagnement en CMP, en CAMPS, Psychologues scolaires et libéraux, IME.

Il est à noter qu'en 2022, 4 enfants, dont une fratrie, ont été retirés à leur mère ou à leurs parents et placés en pouponnière, suite à des informations préoccupantes transmises par l'établissement à l'Antenne Départementale de Recueil, d'Evaluation et de Traitement des informations préoccupantes (ADRET). Lors du placement de l'enfant, la prise en charge s'arrête automatiquement.

- 2 → Nombre d'enfants en situation d'handicap
- 14 → Nombre d'enfants en consultation CMP, CAMPS, Psychologues et IME
- 4 → Nombre d'enfants placés

Zoom sur les 32 enfants présents au 1er décembre 2022

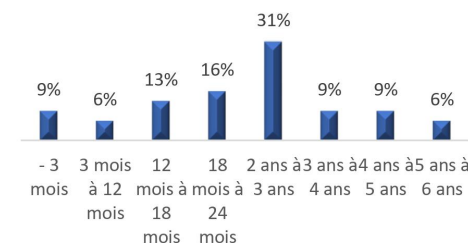


53% de ces enfants sont accueillis à la crèche de la Villa Excelsior.

L'autre moitié des enfants (47%) n'est pas en crèche pour les motifs suivants :

- trop jeunes (moins de 3 mois) 6%,
- trop âgés (+ 3 ans) 25%,
- prévus pour une entrée sur décembre 2022 ou janvier 2023 (10%),
- le parent ne souhaite pas une intégration à la crèche (6%).

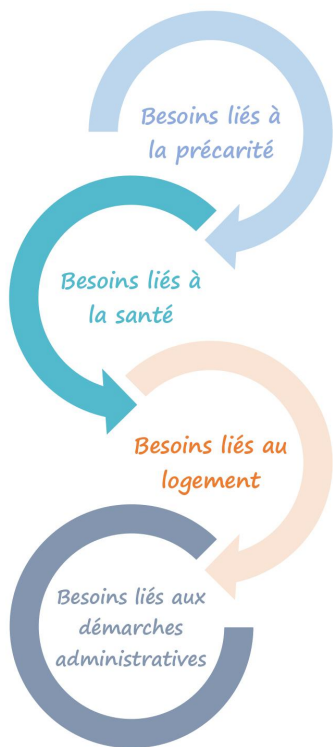
Répartition par tranche d'âge





Les besoins des familles accueillies

Les besoins communs des parents



- Un **accueil sécurisant** à travers un hébergement adapté et de qualité, contenant et stable
- Un **dépannage alimentaire** et au niveau de l'hygiène
- Une orientation vers les **partenaires adaptés**
- Une **domiciliation** permettant d'entamer des démarches administratives
- Une prise en compte de l'isolement de la personne
- Une **ouverture des droits**
- Une **information sur les droits et dispositifs** répondant aux besoins primaires et existants sur le territoire
- Un accompagnement à l'**accès aux soins et à l'information** liée à la sexualité et à la vie affective
- Des **actions de prévention liées à la santé physique et psychique**
- Un **soutien psychologique**, une évaluation et orientation si nécessaire vers des structures adaptées
- L'**intervention d'aidants professionnels** ou entourage selon les besoins
- Un suivi et une coordination avec les différents acteurs de la santé
- Un accompagnement à l'**orientation vers des structures adaptées**
- Des **informations sur la nutrition**
- Des actions liées à l'**estime de soi, au bien-être, au respect du corps et à la dignité**
- Un accompagnement à l'**autonomie dans la gestion du futur logement** (budget, entretien, sécurité...)
- Un **soutien aux démarches liées à l'accès au logement** (lors de l'instruction et du suivi des demandes, pour la mise en place d'aides financières, etc.)
- Une **évaluation du projet de sortie** (hébergement, logement autonome)
- Le soutien à l'**accès aux droits** et orientations vers les services compétents
- L'**accompagnement physique** auprès des administrations pour des situations complexes (procédures de régularisation, etc.)
- L'**accompagnement vers l'autonomisation** dans les démarches administratives (orientation vers des partenaires pour l'apprentissage du français écrit et oral, apprentissage de l'outil informatique, rigueur, organisation)
- L'**orientation vers des permanences juridiques**



- Un soutien et une orientation vers un **suivi psychologique et médical pré et post-natal**
- Une évaluation et un accompagnement du **lien parent-enfant et du positionnement éducatif**
- Un **soutien au maintien des liens** avec les enfants en cas d'éloignement ou de placement
- Des **actions de prévention** et orientations vers les partenaires spécialisés
- Un accompagnement à la **co-parentalité ou prise en compte du parent non-résident**
- L'identification des **personnes ressources** dans la prise en charge de l'enfant
- L'identification et la prise en compte des besoins de l'enfant
- Une orientation vers des associations ou dispositifs afin de rompre l'isolement
- Le développement d'un **réseau social** et l'ouverture vers l'extérieur
- La possibilité de visites au sein de l'établissement
- Le soutien des parents dans leurs **relations sociales et familiales**
- La création de liens entre les personnes accueillies au sein de l'établissement,
- La participation à la **vie citoyenne**, une sensibilisation à la vie en collectivité, sensibilisation à la culture et aux événements socio-culturels et sportifs
- Un accompagnement à la **gestion budgétaire, à l'entretien et à l'aménagement du logement**
- L'**organisation des rendez-vous**
- L'**aide à la préparation** des repas, l'aide aux courses, à l'entretien du linge, au repérage de l'environnement et l'aide à la mobilité (bus, permis de conduire etc...)
- L'organisation des **modes de garde des enfants**
- Des **conseils sur l'hygiène corporelle**
- La **prévention sur les risques d'accidents domestiques**
- Un **accompagnement aux pré-requis à l'emploi** (savoir se présenter à un entretien, contacter un employeur, travailler sur les rythmes, avoir un langage et une tenue adaptée...)
- Une **évaluation des freins à l'emploi** (obligations familiales, difficultés de déplacement, famille monoparentale...)
- Une orientation vers les partenaires pour l'**évaluation de leurs aptitudes** et de leurs compétences
- Un accompagnement à la définition et à la mise en œuvre d'un **projet professionnel**
- Un accompagnement à la **recherche d'emploi et/ou de formation** (rédaction de CV et lettres de motivation, gestion des refus des candidatures...)

Les besoins spécifiques des parents



Un accompagnement lié aux maladies chroniques
Un accompagnement lié à des addictions
Un accompagnement lié à des fragilités psychiques voire psychiatriques
Un accompagnement des personnes en situation de handicap
Un accompagnement relatif aux situations administratives complexes liées à des parcours migratoires ou d'errance (droit au séjour)
Un accompagnement personnalisé tenant compte des histoires familiales complexes (parcours ASE, ...)
Un accompagnement lié à la violence conjugale, familiale etc...
Un accompagnement à la parentalité lié à la rencontre transculturelle



Les besoins des enfants

Les besoins communs des enfants

Besoins liés aux soins

- La prise en compte des besoins primaires (alimentation, hygiène, sommeil, affection-amour)
- Un suivi médical et l'accès à l'accompagnement aux soins

Besoins liés à la sécurité affective et matérielle

- La qualité de l'attachement et de la relation parent-enfant
- La permanence du lien
- Le rythme, l'écoute et le respect de l'enfant
- La fiabilité de la figure d'attachement, de protection (danger, conflits, violences)
- Un environnement relationnel bienveillant
- Un portage adapté
- Une connaissance des risques domestiques
- Un environnement adapté
- Un aménagement de l'espace dédié à l'enfant

Besoins liés aux repères

- Un cadre stable et sécurisant
- Des limites adaptées
- Des rituels
- Une régularité dans les rythmes et l'organisation du quotidien (veille, sommeil, alimentation)
- Un accompagnement par des personnes référentes
- Une prise en compte de l'histoire familiale (culture, origines, modèle éducatif...)

Besoins liés au développement de l'enfant

- Un environnement favorisant la motricité, l'autonomie, l'éveil, les capacités sensorielles, la découverte, la créativité
- Une socialisation (pairs, proches, crèche, école...)
- De la découverte, des jeux, des sorties, des activités sportives et culturelles
- Une stimulation et des interactions langagières

Les besoins spécifiques des enfants

- Un accompagnement individualisé spécifique à la petite enfance (0-6 ans)
- Un accompagnement lié aux enfants en situation de handicap
- Un accompagnement lié à des dépendances (écrans, sucre...)
- Un accompagnement lié aux violences et conflits parentaux
- Un accompagnement lié aux troubles psychiques des parents
- Un accompagnement en lien avec le handicap et/ou la maladie des parents
- Un accompagnement lié à la situation de précarité, d'instabilité des parents et de monoparentalité

La participation et l'expression des familles accompagnées

Les réunions de groupe d'expression

Au regard de la courte durée de séjour des familles (15 mois en moyenne), il s'avère impossible de constituer un Conseil de la Vie Sociale répondant aux attentes réglementaires.

De ce fait, il est organisé des réunions de groupe d'expression au sein de l'établissement, dans lesquelles les thématiques ci-dessous sont abordées :

- l'organisation et la vie quotidienne
- les activités, l'animation socioculturelle
- les projets de travaux et d'équipement
- l'affectation des locaux collectifs
- l'entretien des locaux
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ses participants

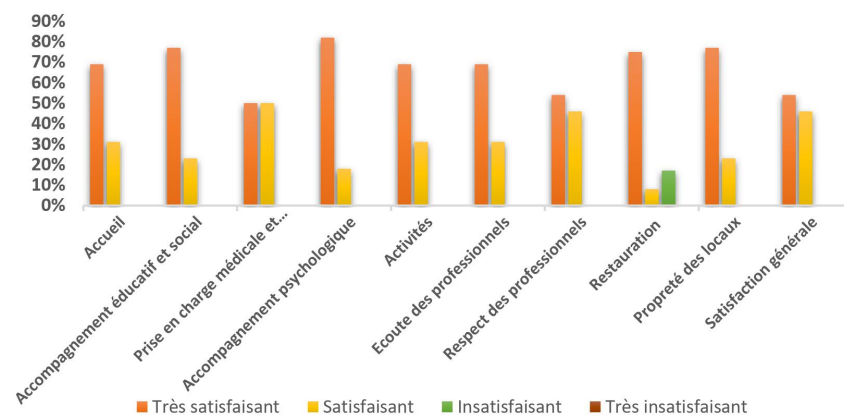
Ces réunions de groupe d'expression sont tenues au minimum **3 fois par an**.

Les enquêtes de satisfaction

Afin de recueillir l'avis des familles sur leur accompagnement au sein du Centre Parents-Enfants, celui-ci procède à une enquête de satisfaction remise à l'entrée.

Une enquête de satisfaction, à l'échelle de l'association, est menée tous les 2 ans.

Zoom sur les résultats de l'enquête 2022



Une volonté affirmée, dès l'arrivée de la personne, de favoriser sa participation et son expression

Une offre de service adaptée aux besoins des familles

Les différents modes d'accueil

L'hébergement

L'établissement est ouvert 365 jours par an, sans interruption.
La composition des familles accueillies peut aller jusqu'à 4 personnes.

Les studios sont répartis dans les différents bâtiments et sont aménagés :

- D'une salle de bain
- D'un coin cuisine équipé d'une table de cuisson, d'un réfrigérateur, d'un évier avec un meuble bas
- D'une pièce principale équipée d'un lit (+ 1 lit gigogne), un lit bébé, un chevet, une table, une commode, une ou deux chaises et un grand placard.

Certains studios disposent d'une terrasse.

De la vaisselle, des draps, des couvertures peuvent être prêtés à l'arrivée de la famille.

La crèche

Elle se situe au 2^{ème} étage du bâtiment principal. Sa capacité d'accueil est de 22 enfants répartis en 2 unités en fonction de l'âge et du développement de chacun.

Les lieux d'accueil sont dotés d'une salle de vie (activités, repas), d'une pièce de repos et d'une salle de change commune.

S'y ajoutent 2 terrasses et une biberonnerie.

Une salle d'activités multiples « L'île aux jeux » est disponible pour les activités de psychomotricité, ateliers parents-enfants, activités individuelles et collectives, réunions.

Une aire de jeux située à l'extérieur, est réservée à la crèche tous les matins.

Les espaces communs

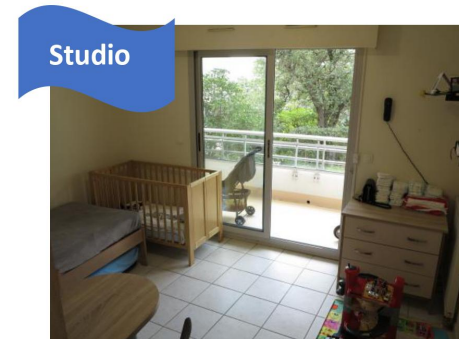
Les familles ont accès au salon, au bureau d'entretiens, à la buanderie et au

Hébergement collectif
30 studios
équipés et meublés
pour le.s parent.s et le.s enfant.s
avec possibilité
de restauration et
buanderie sur place

Crèche de 22 berceaux
Enfants de 2 mois et demi jusqu'à
l'entrée à l'école

Prestations d'accompagnement

L'île aux jeux



La diversité des prestations d'accompagnement

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- Accompagnement pré et post-natal
- Accompagnement dans la relation parent-enfant
- Accompagnement autour de la coparentalité
 - ✓ éducation au rôle parental
 - ✓ accompagnement et orientation autour de la médiation familiale
 - ✓ temps au domicile familial

ACCÈS AU LOGEMENT

- Préparation à l'accès au logement
 - ✓ gestion du budget/épargne
 - ✓ apprentissage à l'entretien d'un logement
- Soutien dans les démarches administratives
- Orientation vers les dispositifs d'accès au logement/hébergement

AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- Accès aux droits (prestations sociales, régularisation du séjour,...)
- Accompagnement physique auprès des administrations
- Aide à la rédaction et à l'accès au numérique (NTIC).

LIEN SOCIAL

- Orientation vers les structures de droit commun
- Accès aux loisirs et à la culture.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Evaluation des appétences et des compétences
- Accompagnement vers l'emploi en lien avec les besoins de l'enfant
- Accompagnement à la recherche d'emploi et/ou de formation
- Accompagnement à la gestion du quotidien (concilier vie professionnelle et vie de famille, mode de garde).

LIENS FAMILIAUX

- Prise en compte de l'histoire familiale
- Évaluation des ressources potentielles.

ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

- Sensibilisation aux politiques de santé (contraception, IST,...)
- Orientation vers les structures spécialisées (UAPP, CMP, CAMSP,...).

ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT DANS SON DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR ET AFFECTIF

- Accueil dans un environnement sécurisant et bienveillant
- Activités favorisant l'éveil et le développement psychomoteur et affectif (initiation aux jeux libres, découverte du livre, jeux extérieurs)
- Observation de l'enfant et aide à la relation parent-enfant
- Soins physiques et psychiques assurant l'hygiène et le bien-être de l'enfant
- Soutien et conseil autour du développement de l'enfant.

ACCOMPAGNEMENT CENTRÉ SUR L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

- Accueil et orientation vers des lieux médiatisés
- Protection de l'enfant : mise en œuvre de mesures éducatives et spécialisées (AED, AEMO,...).

ESTIME DE SOI

- Soutien dans la restauration de la confiance en soi
- Droits des femmes
- Sensibilisation aux violences intrafamiliales et/ ou conjugales



Le parcours des familles : de l'admission à la sortie

La demande jusqu'à l'admission

L'arrivée d'une famille fait suite à une **orientation transmise par la Maison des Solidarités Départementales**, à l'appui d'un rapport social, afin de disposer au préalable d'informations utiles pour une bonne compréhension du parcours de la famille.

Deux temps d'entretien sont organisés par l'établissement : ils peuvent être définis comme **2 temps d'évaluation** permettant de repérer les difficultés et l'état des relations parents-enfants.

➤ Le premier a lieu avec la Cadre éducatif. La famille est accompagnée des travailleurs sociaux de la MSD. Elle explique sa situation à l'établissement ; les travailleurs sociaux de la MSD sont en appui de la famille et présentent les objectifs définis avec elle pour son séjour. Il s'agit également d'aborder dans celui-ci, les parcours individuels et l'histoire familiale. Un bilan de la situation matérielle, administrative et professionnelle est aussi réalisé.

Les parents sont informés des objectifs de l'établissement, des moyens dont il est doté pour réaliser le projet, des différents règlements et des procédures propres à la structure et à la vie en collectivité. Le règlement de fonctionnement et la notice d'accueil sont remis à la personne lors de l'entretien.

Cet entretien étant un temps d'évaluation réciproque, les parents ont aussi la possibilité de mesurer l'intérêt pour eux et leur enfant d'un séjour dans l'établissement.

➤ Le deuxième a lieu avec la psychologue de l'établissement. Il porte sur l'histoire des parents et de l'enfant et permet de percevoir les capacités des personnes à s'adapter à la structure, à accepter la vie en collectivité et à assurer la protection de son enfant. La présence de l'enfant est obligatoire à cet entretien.

A l'issue de ces deux entretiens, si les parents maintiennent leur demande d'admission, une réponse définitive leur sera donnée rapidement. Si au terme de cette procédure, l'admission ne peut être organisée, l'établissement adresse un avis motivé à la Responsable de la MSD.

L'intégration au sein du Centre se fera en fonction des places disponibles.

Un référent social, un co-référent et une CESF sont nommés par la Cadre éducatif, selon la file active de chaque professionnel.

Un accord de prise en charge sera transmis par la MSD indiquant la période de séjour.

Les Maisons des Solidarités Départementales

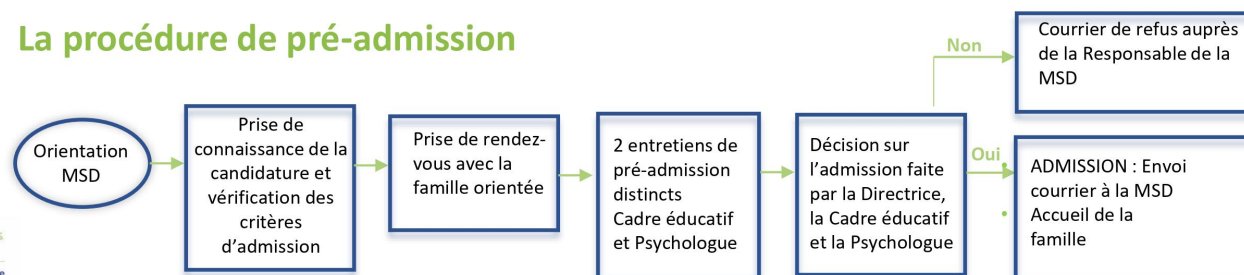
16 Maisons des Solidarités Départementales sont réparties sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes

Leurs missions

- Écouter et prendre en compte la demande de la personne dans le respect de sa dignité, en toute confidentialité et en respectant son projet de vie ainsi que celui de sa famille.
- Informer et orienter de façon adaptée.
- Faire un bilan avec la famille de leur situation.
- Proposer un accompagnement individualisé
- Permettre d'accéder à leurs droits, dans le cadre de la législation en vigueur. L'instruction des demandes pourra induire la consultation de fichiers d'autres organismes institutionnels (CAF, CPAM...) conformément à la loi.



La procédure de pré-admission



L'accueil et l'intégration d'une nouvelle famille

En amont de l'arrivée, la Cadre éducatif informe les différents services de l'entrée de la famille. Le référent éducatif prend contact avec la famille pour organiser son accueil (repas, matériel de prêt, heure d'arrivée). L'équipe d'agentes de service ménage et l'ouvrier de maintenance préparent le studio. Le secrétariat formalise les démarches liées à l'arrivée.

À son arrivée, la famille est accueillie par un membre de l'équipe éducative avec qui elle effectue et signe l'état des lieux d'entrée dans le studio qu'elle va occuper. Un exemplaire lui est remis. Il lui est également transmis différents documents : le règlement de fonctionnement, la charte des droits et des libertés, le livret d'accueil, le questionnaire de satisfaction, les consignes de sécurité, l'autorisation par rapport à son enfant...

Une visite de l'établissement plus approfondie s'effectue afin que la famille puisse se repérer dans les lieux et appréhender le fonctionnement de l'établissement. Elle est présentée aux différents salariés ainsi qu'aux résidents.

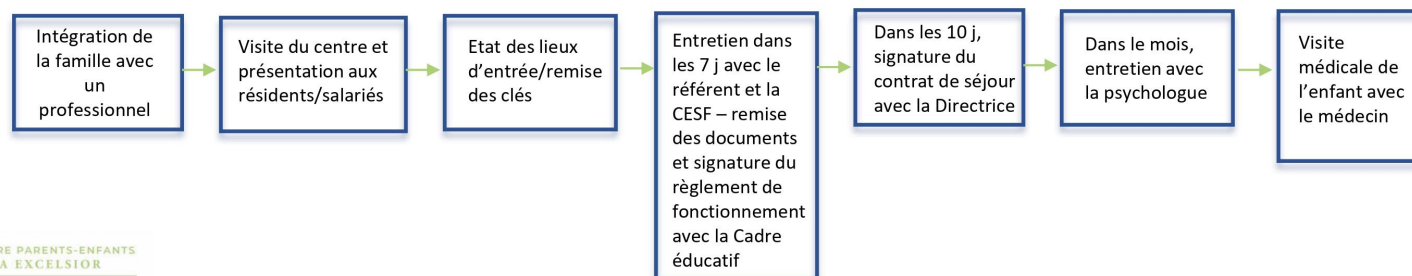
L'intégration est organisée tout au long du premier mois pour permettre à la famille de trouver ses repères dans l'établissement et dans son environnement.

L'entrée de la famille est formalisée auprès des partenaires MSD et le point technique est planifié.

Par la suite, dans le mois qui suit l'intégration de la famille, plusieurs rendez-vous sont fixés :

- un premier rendez-vous dans la semaine qui suit l'arrivée de la famille, avec le référent éducatif afin que débute l'accompagnement social globalisé.
- dans les 10 jours qui suivent, avec la Directrice de l'établissement pour échanger autour de l'intégration de la famille, de l'accompagnement au sein de l'établissement, pour rappeler les différentes clauses du contrat de séjour initial et la signature de celui-ci. Il lui est également rappelé les consignes de sécurité.
- dans les 10 jours avec la Cadre éducatif pour une première approche et échanger autour du règlement de fonctionnement.
- organisation de la 1^{ère} visite médicale obligatoire de l'enfant avec le médecin partenaire de l'établissement
- avec la psychologue afin d'avoir un premier contact, de faire connaissance et de comprendre ses missions. D'autre part, cela permet à la psychologue de faire une première évaluation des problématiques de chaque résident.

La procédure d'admission



Le contrat de séjour

est un contrat écrit dans lequel sont notifiés les droits et devoirs de chacune des parties (la famille et le Centre Parents-Enfants Villa Excelsior).

Ce contrat est signé pour une durée initiale de 6 mois avec possibilité de renouvellement, nommé

«Avenant au contrat de séjour». Il est renouvelable, à la demande de la famille et selon le positionnement de l'équipe éducative du Centre et des travailleurs sociaux de la MSD face à la situation de la famille accueillie.

Il permet de travailler au rythme de l'évolution de la situation des résidents, en lien avec leur projet personnalisé.

Un exemplaire signé est remis au résident et un exemplaire est conservé dans son dossier personnel.

Le projet personnalisé de la famille

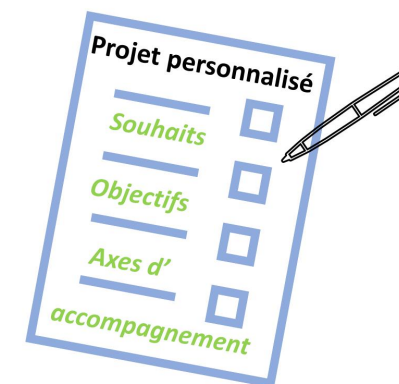
C'est un mois et demi après l'arrivée de la famille, que le projet personnalisé est élaboré par le parent nouvellement accueilli avec l'aide de son référent éducatif. Ce délai est nécessaire pour ajuster les constats faits durant la période d'intégration au sein de l'établissement.

Selon la situation de la famille, **différents types de projets** peuvent être définis dans différents domaines d'intervention. Le projet personnalisé de l'enfant est intégré à celui du parent.

Le premier projet personnalisé est signé 1 mois et demi après l'arrivée de la famille. Ce document permet au parent de définir les objectifs à atteindre dans les six mois de son contrat de séjour.

Pour tous ces projets, il existe **une trame commune** qui est conforme aux exigences de l'HAS. Il s'agit d'objectifs généraux qui tiennent compte des souhaits des résidents dans différents aspects notamment au niveau de la parentalité, de l'enfant, de la santé, de l'insertion professionnelle, de l'administratif et du juridique, mais aussi du quotidien.

Le projet personnalisé de la famille est **réévalué à l'occasion d'une modification de son projet/de sa situation et à minima tous les 6 mois le cas échéant à l'occasion du renouvellement du contrat de séjour**. Le nouveau projet personnalisé s'appuie sur les objectifs précédemment fixés et sur les comptes rendus d'entretien, du bilan de la crèche, du bilan établi entre la famille et son référent, permettant ainsi de rendre cohérent l'élaboration de nouveaux objectifs.



Dans les cas où l'enfant intègre la crèche 2 ou 3 mois après l'arrivée de la famille, les objectifs liés à l'enfant seront réintégrés au projet personnalisé.

La co-construction du projet personnalisé

Le recueil des besoins des familles

A l'admission

A l'arrivée de la famille au sein du Centre, le référent éducatif recueille les **souhaits et les besoins de la famille** en lien avec l'accompagnement proposé sur la durée du séjour. Les objectifs de l'orienteur sont également pris en compte et discutés avec la famille.

Les observations des professionnels

1 mois après l'admission

Point Accueil organisé par la psychologue avec l'équipe pluridisciplinaire (Psychologue, référent éducatif, co-référent, Conseillère ESF, EJE, Cadre éducatif) pour échanger sur les objectifs des familles (parents et enfants) identifiés à partir des premières observations des professionnels. **Identification des besoins de l'enfant** par l'équipe de la crèche à partir des 1ères observations.

La réunion de synthèse

1 mois 1/2 après l'admission

Une synthèse regroupant l'équipe éducative et l'équipe de la crèche est organisée lors de la réunion de coordination pour permettre la réflexion croisée à partir du recueil des souhaits de la famille et des observations de chacune des équipes réalisées sur le terrain. Cette synthèse donne lieu à l'élaboration d'axes d'accompagnement et d'objectifs qui seront proposés et discutés avec la famille.

La signature du projet personnalisé

Dans la continuité de la synthèse

Le référent éducatif et la conseillère ESF restituent à la famille les propositions d'axes d'accompagnement et échangent autour des objectifs du projet personnalisé qui seront réajustés si nécessaire. Après validation du projet, celui-ci est signé par la famille, le référent et la direction; il est ensuite scanné dans le dossier de l'utilisateur informatisé (DUI), et un exemplaire est remis à la famille.

La révision du projet personnalisé

1 mois 1/2 après le renouvellement du contrat de séjour

En cas de renouvellement du contrat de séjour, le projet personnalisé est révisé et actualisé en fonction de l'évolution de la situation et des besoins de la famille; de nouveaux objectifs et axes d'accompagnement peuvent être élaborés et co-construits avec la famille.





La préparation à la sortie

Parmi les 27 familles sorties en 2022, près de **60%** d'entre elles se situent dans un délai d'accompagnement compris entre **12 et 24 mois**.

La durée moyenne de séjour des familles sortantes en 2022 est en évolution depuis 2 ans.

Les raisons principales de l'allongement de ce délai sont les suivantes :

- la complexité de certaines situations familiales
- les difficultés administratives liées au renouvellement du titre de séjour pour certaines familles
- le marché immobilier saturé avec des loyers trop élevés pour nos résidents

Nous constatons que **37% des familles sorties ont une activité professionnelle** (seulement 7% des résidents travaillaient à leur entrée à la Villa Excelsior). Cette progression traduit le travail d'accompagnement réalisé par les professionnels sur la courte durée de séjour.

Une majorité des familles en 2022 sont parties dans des **logements pérennes (logements social et privé) 59% soit 16 familles**. Parmi les autres familles sortantes, **il est à noter que près de 15% retournent vivre chez leur famille, amis ou ex-conjoint**.

Avant leur départ, les professionnels accompagnent les familles dans leurs démarches jusqu'au déménagement. Un goûter de départ à la crèche est organisé et il est remis au parent le cahier de vie, les photos, les dessins de leur enfant.

Le Centre Parents-Enfants ne bénéficiant pas de service de suites, un relai sera assuré par la MSD de secteur.



Zoom sur les 27 familles sorties en 2022

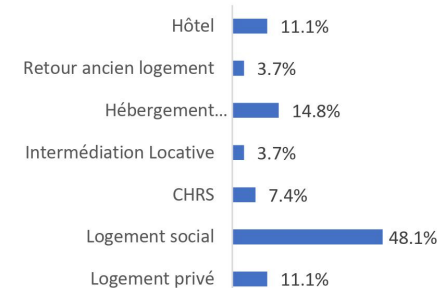
Année	Durée moyenne séjour
2022	1 an et 3 mois (446 jours)
2021	1 an et 1 mois (383 jours)
2020	1 an (354 jours)
2019	11 mois (330 jours)
2018	1 an et 1 mois (388 jours)

Evolution de la durée moyenne de séjour sur 5 ans



Répartition par durée de séjour

Répartition par situation professionnelle



Répartition par type de logement

L'organisation et les axes forts de l'accompagnement

L'accueil des enfants à la crèche

Cette équipe de 9 professionnelles est sous l'autorité de la Responsable de Crèche qui coordonne l'activité du service et organise l'accueil des enfants en lien avec les parents. Elles travaillent en lien avec les différents services de l'établissement.

Les missions

- ✓ Accueillir l'enfant dans un espace de vie adapté à ses besoins et l'accompagner dans son développement.
- ✓ Observer, évaluer le développement de l'enfant et les relations parents/enfants.
- ✓ Définir un projet d'accueil personnalisé pour l'enfant tenant compte, de son histoire, de sa culture, de son rythme, de son évolution.
- ✓ Développer et soutenir les compétences parentales.
- ✓ Contribuer à la prévention et au repérage précoce des troubles chez l'enfant.
- ✓ Participer en lien avec les autres professionnels à la construction du projet pour l'enfant.

L'organisation

Les enfants accueillis à la crèche (entre 2 mois et 1/2 et jusqu'à l'entrée à l'école), sont répartis en 2 unités en fonction de l'âge et du développement de chacun (Les Pitchouns et les Canaïous). La crèche est ouverte de 7h30 à 18h00 (sauf urgence). L'accueil se fait du lundi au vendredi sauf jours fériés. Un binôme référent est nommé dès l'accueil. Un planning individualisé est établi en fonction des besoins de l'enfant et des impératifs des parents. Les enfants sont dans leur unité entre 9h et 16h ; avant 9h et après 16h, ils sont accueillis dans une unité commune.

L'accueil de l'enfant au sein de son unité

Suite au projet d'accueil préparé avec la famille par les référents familiaux, il est mis en place :

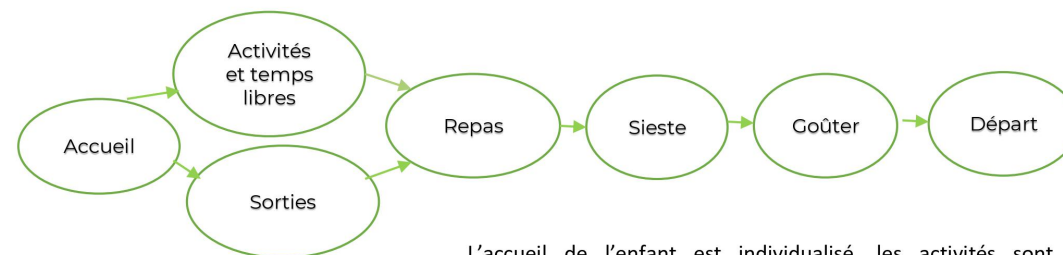
- ✓ Un entretien avec les parents, l'enfant et l'équipe de crèche formalisant les modalités de l'accueil.
- ✓ Une visite médicale d'admission par le médecin de l'établissement obligatoire. Tout au long du séjour, un suivi régulier est proposé.
- ✓ Une période d'adaptation définie pour chaque enfant. Elle tient compte des besoins de l'enfant, des impératifs familiaux et de l'évaluation pluridisciplinaire
- ✓ Un planning individualisé d'accueil établi avec les parents.

L'équipe

- 1 Infirmière puéricultrice responsable
- 1 Educatrice Jeune Enfant (EJE)
- 6 Auxiliaires de puériculture
- 2 Auxiliaires de soin
- 1 Médecin vacataire 2h/semaine



A la suite de l'adaptation, les journées sont organisées autour de temps repérés :



L'accueil de l'enfant est individualisé, les activités sont adaptées, individuelles et collectives, toujours proposées et non imposées à l'enfant.



L'accompagnement psychologique

Les deux psychologues sont placées sous l'autorité de la directrice. Elles sont en lien avec les équipes éducative et crèche.



Les missions

Les psychologues :

- ✓ Participent aux entretiens d'admission et mènent des **entretiens familiaux ou individuels**
- ✓ Interviennent auprès des familles pour les accompagner dans la **mise en œuvre du projet pour l'enfant et la famille**
- ✓ Soutiennent la **place du parent non-résident**
- ✓ Apportent leur technicité dans l'analyse et l'évaluation des situations
- ✓ Travaillent en coordination avec l'ensemble des professionnels
- ✓ **Repèrent, évaluent, signalent toute situation d'enfant en danger**
- ✓ Rencontrent les différents partenaires



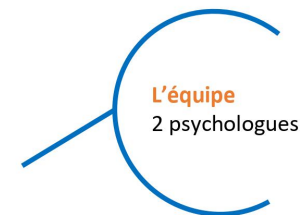
L'organisation et les activités

Deux psychologues aux compétences complémentaires interviennent une à 80% et une à 20%.

Elles sont associées aux temps de réflexion autour du projet de la famille et **participent**, en lien avec les professionnels de l'équipe éducative et de la crèche, à la **construction du projet personnalisé**.

Toutes les familles accueillies bénéficient de temps de soutien et d'accompagnement psychologique, dont les modalités spécifiques sont définies dans le cadre du projet personnalisé.

Elles mènent des entretiens dans le cadre du suivi de la famille et également avec le parent non-résident.



Après évaluation des situations, les psychologues peuvent être amenées à proposer une orientation vers les professionnels ou structures de soins extérieurs, orientation systématiquement travaillée avec la famille en entretien.

Elles **apportent leur soutien, une réflexion et un éclairage clinique** auprès des équipes et de la direction, notamment lors des réunions.

Elles participent aux temps d'accompagnement collectif et groupes d'échanges avec les parents (café-parents, conte...).

Elles participent aux **rencontres avec les différents partenaires** (psychologues du bassin Cannois, réseau de lutte contre les violences conjugales, équipe spécialisée de l'école).

La sécurité au sein de la Villa Excelsior

La veille nocturne et diurne contribue au bon fonctionnement et à la sécurité au sein de l'établissement 365 jours par an. L'équipe de 5 professionnels (3 Etp) est placée sous la responsabilité de la Cadre Educatif.



Les missions

Ce service assure :

- ✓ La protection des personnes accueillies et des biens.
- ✓ Une présence dans l'établissement.
- ✓ Le respect et l'application des règles de vie de l'établissement.



L'organisation et les activités

Les veilleurs assurent un accueil physique et téléphonique et restent disponibles à tout moment.

Les relais et transmissions s'organisent par écrit (logiciel métier, mail) et par oral avec le service éducatif, administratif ainsi qu'avec la direction. Un cahier de liaison papier reste existant en cas de problème informatique.

3 rondes minimum sont assurées dans l'établissement.

Ils vérifient la présence des familles et s'assurent du bon fonctionnement du système de sécurité incendie.

Ils disposent d'une chambre de veille.

Une fiche de vérification des points de sécurité est remplie à la fin de chaque nuit ou journée par le veilleur et celle-ci est remise à la direction.

En fonction du degré de dysfonctionnement, le veilleur peut :

- Agir directement
- Gérer les situations de crise et d'angoisses
- Transmettre l'information par écrit et par oral au cadre d'astreinte
- Prévenir les services d'urgence concernés

La prestation de veille nocturne et week-end, est aussi assurée par les cadres d'astreinte qui peuvent intervenir à la demande de divers professionnels et assurent la continuité de service.

L'équipe

5 veilleurs de nuit
et/ou de jour

La singularité du travail de nuit

Chaque veilleur de nuit prend le relai dans l'établissement après le départ du professionnel éducatif.

Il dispose sur le tableau d'affichage de tous les numéros d'urgence et des consignes de sécurité ainsi que des coordonnées du cadre d'astreinte.

Il est joignable en permanence par téléphone ; le standard est transféré le soir sur le téléphone portable veilleur (système PTI) permettant de déclencher une alerte en cas d'intrusion, de violences ou de malaises.

Il doit être en mesure d'écouter, de rassurer les familles et les rediriger vers les professionnels en journée selon les besoins de celles-ci.

L'accompagnement du service éducatif

Cette équipe est composée de 8 professionnels ayant chacun des missions et des activités bien définies. Ils travaillent dans un esprit de coopération. Ils sont sous l'autorité de la Cadre éducatif et sont en lien avec les différents services de l'établissement.

Les missions

Le service éducatif :

- ✓ assure l'accompagnement et le soutien des parents dans leur fonction parentale.
- ✓ prévient les situations à risque pouvant mettre l'enfant en danger.
- ✓ accompagne les familles dans leur projet, dans une démarche visant l'autonomie (insertion sociale et professionnelle).
- ✓ encourage et restaure le lien avec le parent non-résident autant que possible en fonction de la situation.

L'organisation et les activités

Chaque parent est soutenu dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet personnalisé par un binôme référent (éducateur/AS + CESF) nommé suite à l'entretien d'admission.

Un co-référent est également nommé afin d'assurer la continuité de l'accompagnement en l'absence du référent et sur des situations complexes.

Tout au long du séjour et à partir des différents temps d'échanges, de conseils, de soutien, d'écoute et d'accompagnement, il élabore et construit le projet de la famille.

Des rencontres régulières sont organisées et tiennent compte des besoins.

Le suivi de l'accompagnement et des prestations est effectué dans le logiciel métier.

Le référent familial ainsi que la Cadre éducatif participent aux entretiens de parents organisés par la psychologue.

Le référent familial et la CESF élaborent des écrits (bilans de prise en charge) à destination des référents MSD. Des notes sociales et des notes d'informations préoccupantes peuvent être transmises aux professionnels extérieurs concernés selon la situation de la famille.

L'équipe éducative assure également un partenariat constant avec l'extérieur (professionnels/logement, santé, juridique et administratif).

En interne, elle accompagne chaque famille dans ses relations aux autres services.

Elle assure une veille quotidienne lors de la récupération des repas par les familles (du lundi au vendredi) et de la buanderie en soirée et lors des week-ends.

L'équipe

- 1 Cadre éducatif
- 7 travailleurs sociaux dont :
 - ✓ 4 Educateurs Spécialisés
 - ✓ 1 Assistante Sociale
 - ✓ 2 Conseillères en Economie Sociale et Familiale



- Un fonctionnement 365 jours /an
- Une continuité de service de 7H15 à 21H30 la semaine et de 13h00 à 20H00 le week-end

L'accompagnement du service éducatif

AU DOMICILE

Les temps au domicile permettent à l'équipe éducative d'intervenir directement dans et sur le cadre de vie de la famille. L'objectif est d'accompagner les familles vers l'autonomie, dans l'intérêt de l'enfant, notamment sur l'axe de la gestion d'un logement au quotidien et de la réponse adaptée aux besoins de son enfant dans un environnement familial. Ces temps au domicile sont nécessaires pour le repérage des difficultés rencontrées par les personnes dans leur parentalité. Le côté informel de la rencontre permet souvent de débloquer des freins dans la relation et d'instaurer une confiance entre le travailleur social et la famille.

A L'EXTERIEUR

A l'arrivée à la Villa, l'équipe éducative s'assure de la découverte du quartier, des commerces de proximité, des associations et administrations essentiels à connaître par la famille en les accompagnant physiquement dans cette démarche. Les familles se sentent ainsi sécurisées dans ce nouvel environnement, leur permettant de rapidement trouver une certaine stabilité. L'équipe éducative intervient également, en fonction des problématiques éducatives repérées, auprès des écoles, sur des temps informels à l'extérieur avec la famille (sorties au parc, ludothèque/médiathèque...) afin de travailler la parentalité au quotidien dans un contexte de vie réelle. L'équipe éducative accompagne également physiquement la famille, à des rendez-vous importants (médicaux, courses, ...), si le besoin est repéré par les professionnels. Il en est de même pour tout ce qui concerne la sortie de la Villa vers le logement autonome (visite appartement, signature bail, déménagement...).

- Écoute, connaissance de la famille
- Aménagement du lieu de vie dans l'intérêt de l'enfant
- Soutien et évaluation des besoins de l'enfant (éveil, socialisation, rythme, nursing, alimentation, santé, hygiène)
- Soutien des familles à la vie quotidienne (hygiène, courses, alimentation, organisation du temps)

- Rencontre des écoles du quartier
- Accompagnement vers les administrations, associations et partenaires
- Accompagnements médicaux
- Accompagnement aux courses
- Visites d'appartements
- Repérage des lieux ressources

Les temps d'accompagnement avec les familles

- Entretiens éducatifs
- Définition et suivi du projet personnalisé
- Démarches administratives (accès aux droits, juridiques, santé et social)
- Accompagnements éducatifs et budgétaires
- Instruction des dossiers logement
- Orientations vers les partenaires extérieurs
- Organisation de temps parents-enfants (au domicile)

- Passage mensuel dans les studios (sécurité et hygiène)
- Organisation des temps festifs, d'animations citoyennes (journée de la femme, droits de l'enfant, tri sélectif, nettoyage du parc)
- Animations d'ateliers d'informations et d'ateliers parents-enfants
- Préparation et participation aux réunions d'expression
- Passage quotidien dans les espaces collectifs et si besoin intervention au domicile (hygiène et sécurité)

AU BUREAU

Les rendez-vous aux bureaux sont fixés par l'équipe éducative ou demandés par les familles. Généralement, il s'agit d'accompagner les personnes dans leur accès aux droits, de les orienter vers les partenaires adaptés favorisant l'évolution de leur situation globale, de travailler l'axe budgétaire et le projet logement, en préparant en amont la sortie de la structure. Au bureau, ont lieu également des entretiens à visée éducative en termes de parentalité, et la définition et le suivi du projet personnalisé de chaque famille.

DANS LA VIE COLLECTIVE

Les temps d'accompagnement à la vie collective ont pour objectif, de créer du lien, de développer une dynamique de groupe et de favoriser la participation des familles à la vie en collectivité en étant moteurs de la mise en place des actions et activités répondant à leurs besoins. Il s'agit également de proposer des informations de prévention sur divers thèmes et des ateliers d'échanges permettant une évolution positive de la parentalité de chacun, en partageant ses expériences et ses difficultés. L'expression de chacun, indispensable au bien être des personnes, est favorisée par tous les professionnels et dans toutes les instances.

L'accompagnement à la parentalité

L'établissement dépend du secteur la protection de l'enfance. De ce fait, la Villa Excelsior accompagne à la Parentalité, c'est-à-dire accompagner la mère et/ou le père à devenir parents selon le principe que « l'on ne naît pas parent, on le devient ».

« **La parentalité** est entendue comme le processus qui fait devenir parent, comportant trois dimensions : **l'expérience parentale** (soit le lien parent-enfant, qui concerne le champ psychologique et affectif) ; **la responsabilité parentale** (qui concerne le champ juridique et correspond à l'obligation de soins et de protection de l'enfant) ; enfin, **les pratiques parentales** (les actes éducatifs et du quotidien : alimentation, hygiène, confort ...) » définie par Didier HOUZEL pédopsychiatre.

Les principes qui sous-tendent les actions de soutien à la parentalité dans notre établissement

- ✓ La prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.
- ✓ Le respect du parent et de l'enfant dans leur individualité.
- ✓ La Co-construction du projet avec le parent.
- ✓ Des interventions individualisées et ajustées aux besoins de la famille.



Les objectifs de l'accompagnement

Identifier les besoins de l'enfant et les compétences parentales

Développer, valoriser et consolider les compétences parentales pour asseoir la place de l'enfant dans sa famille

Développer, valoriser et consolider les responsabilités parentales, afin de permettre un cadre familial sécurisant et l'accès à l'autonomie de la famille

Inscrire la famille dans un environnement soutenant

Les actions mises en œuvre

Mise en mots de l'histoire familiale dès l'admission

- Compréhension de la dynamique familiale.
- Aide à la prise de distance et à la projection.

Observation de l'enfant et de son développement.
Observation des interactions et attitudes parentales.

Accompagnement dans la prise en charge des besoins fondamentaux de l'enfant :

- Alimentation – Santé – Sécurité – Rythme – Éveil et Développement – Limites et Cadres.

Accompagnement des parents dans les actes de la vie quotidienne :

- Hygiène – Aménagement de l'espace – Organisation du temps – Alimentation – Préparation et Organisation des repas - Prévention des accidents domestiques

- ✓ Prise en compte dans l'intérêt de l'enfant de chacun des parents, dans ses droits et ses devoirs.
- ✓ Soutien à l'organisation du partage de prise en charge de l'enfant.
- ✓ Information sur les droits et devoirs des parents.
- ✓ Sensibilisation aux droits de l'enfant.
- ✓ Orientation des parents vers les services juridiques adaptés à leur situation.
- ✓ Soutien et accompagnement dans les démarches juridiques.
- ✓ Accompagnement dans la prise en compte des besoins de santé de l'enfant.
- ✓ Accompagnement des parents vers l'autonomie (administrative, financière, logement...)
- ✓ Accompagnement des parents vers une démarche citoyenne (respect des règles, savoir-vivre).

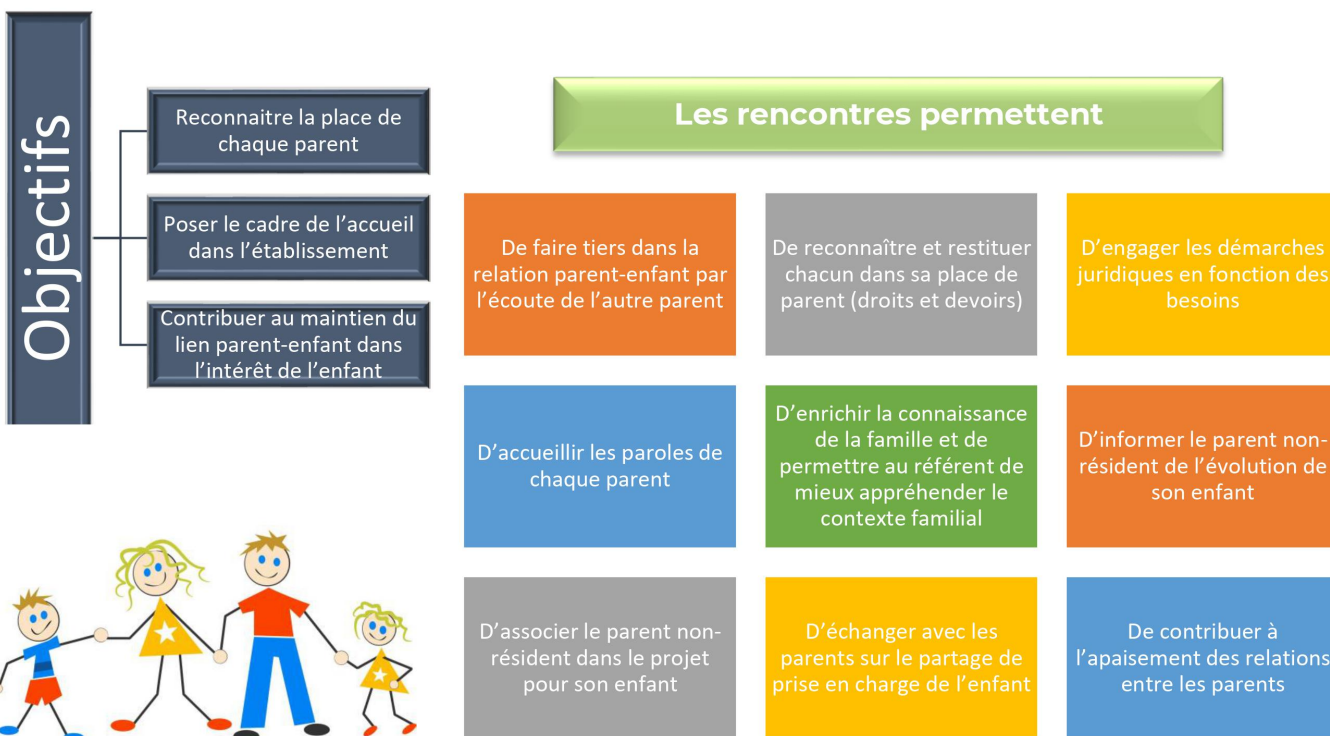
- ✓ Recherche de relais dans la prise en charge de l'enfant (mode de garde, loisirs).
- ✓ Recherche de relais dans le réseau familial.
- ✓ Accompagnement dans les démarches d'inscription scolaire.
- ✓ Identification des lieux ressources en lien avec les partenaires.

La place du parent non-résident

La volonté de l'établissement est d'associer autant que possible le parent non-résident (sauf cas de violences graves ou de situations de mise en danger avérées).

Après un temps d'évaluation (observation), l'établissement organise des entretiens avec le parent non-résident.

Ces rencontres sont animées soit par la cadre éducatif ou la psychologue de l'établissement en présence du référent familial.



Organisation de la mise en œuvre

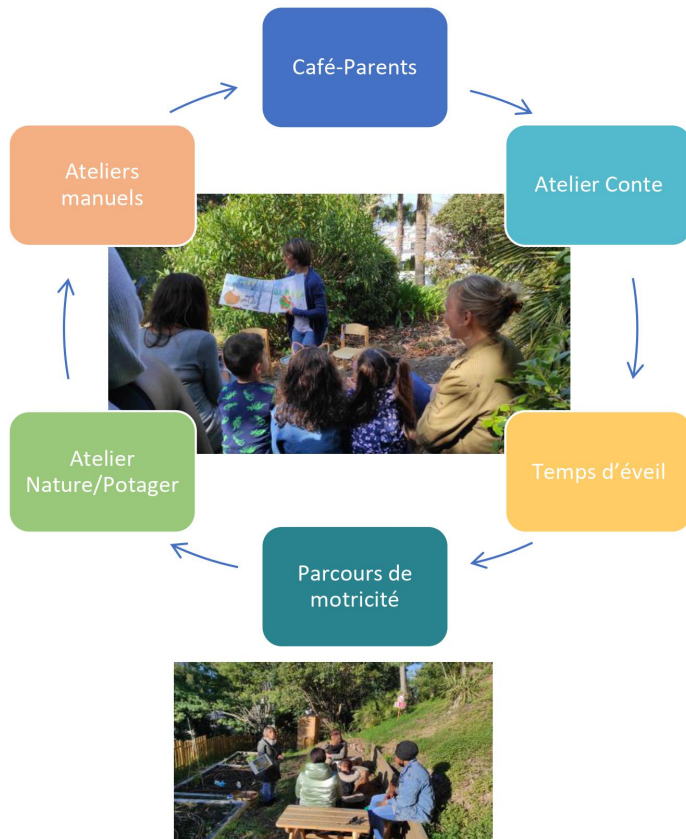
- ✓ A l'issue de chaque rencontre, en fonction de l'évaluation, des objectifs d'accompagnement sont proposés.
- ✓ Le référent familial est chargé du suivi et de l'organisation des objectifs préconisés (rendez-vous crèche, droits de garde, relations avec la crèche ou l'école). Il veille également au respect du règlement dans l'établissement.

Modalités d'accueil du parent Non-résident

- Venir voir l'enfant dans l'établissement et être seul avec lui sur un temps court pendant les horaires de visite. Le parent résident reste présent dans l'établissement.
- Venir chercher l'enfant à la crèche avec autorisation du parent résident (permanente ou occasionnelle).
- Participer à la visite médicale de l'enfant à la crèche.
- Participer sur invitation à des temps de rencontre avec la crèche.
- Participer sur invitation à des temps de rencontre avec le référent familial.
- Participer aux temps festifs organisés dans l'établissement.
- Solliciter le référent familial si besoin dans l'intérêt de l'enfant.
- Avoir accès au cahier de vie de l'enfant à la crèche.
- Participer au nursing au domicile en présence du parent résident

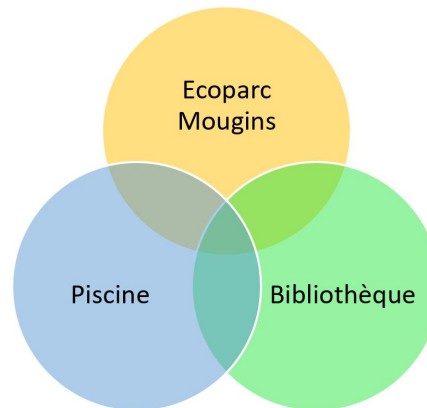
Les activités et sorties proposées aux enfants et aux parents

Ateliers Parents-enfants



Les activités et sorties organisées dans l'année sont l'occasion de réunir enfants, parents et professionnels...

Les sorties à l'extérieur



Ateliers de soutien à la parentalité

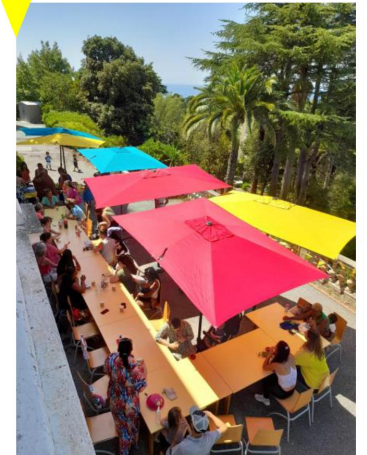


 **Les activités et sorties proposées aux enfants et aux parents**

Les temps forts de l'année



Le carnaval





Les activités et sorties proposées aux enfants et aux parents

Les temps forts de l'année



Les îles de Lérins



Le service Administratif et Comptable

Cette équipe est composée de 5 professionnelles ayant chacune des missions et des activités bien définies. Elles travaillent dans un esprit de coopération. L'employée administrative et les secrétaires se partagent certaines missions communes mais ont chacune leur spécialité.



Les missions

Ce service contribue au bon fonctionnement administratif de l'établissement ; il est placé sous la responsabilité de l'attachée administrative.

Il assure :

- ✓ l'accueil du public (physique et téléphonique),
- ✓ la tenue des tâches administratives,
- ✓ la gestion des achats,
- ✓ la gestion administrative du personnel,
- ✓ la réalisation des paies, la tenue de la comptabilité, l'élaboration et le suivi des budgets.

Il travaille en lien avec les différents services.



L'organisation et les activités

Les activités du service sont assurées par l'employée administrative, l'agent d'accueil et les secrétaires qui interviennent sur des missions communes.

L'accueil et le secrétariat : des prestations au service des personnes accueillies
<ul style="list-style-type: none">• Accueil physique et téléphonique• Informations pratiques et orientations• Transmissions d'informations sur le logiciel métier auprès des professionnels• Réception et distribution du courrier• Vente de jetons (buanderie)• Remise et réception des clefs des studios• Constitution et mise à jour des dossiers familiaux sur le logiciel métier• Enregistrement des demandes d'admissions• Frappe et envoi des différents courriers et rapports• Tenue du registre des départs et des retours des résidents• Tenue du tableau des logements• Envoi des effectifs hebdomadaires et état des présences mensuel

Le secrétariat administratif
<ul style="list-style-type: none">• Diffusion de l'information• Tenue du registre des visiteurs• Accueil et orientation physique et téléphonique des personnes extérieures à l'établissement• Prises de messages, traitement du courrier• Rédaction des courriers, mise en forme de documents• Tenue et mise à jour de documents liés au fonctionnement de l'établissement• Tenue des statistiques

Le suivi logistique et la gestion des achats
<ul style="list-style-type: none">• Demandes d'intervention auprès des prestataires de maintenance• Suivi fiches intervention entreprises• Suivi des fiches « mesures de prévention » pour les entreprises intervenantes dans l'établissement• Contact avec les fournisseurs• Demande de devis• Gestion et suivi des commandes et des livraisons• Suivi des stocks• Partenariat avec centrale d'achats ADERE PACA

L'équipe

- 1 attachée administrative, comptable et référent paie
- 2 secrétaires
- 1 employée administrative
- 1 agent d'accueil



L'attachée administrative

assure la gestion des ressources humaines de l'arrivée au départ du salarié (paie, contrats de travail, formation, suivi médical...), procède au rapprochement des comptes bancaires, supervise la saisie des pièces comptables.

Elle élabore les comptes administratifs, les budgets prévisionnels, les situations comptables en cours d'année.

Elle doit être en mesure de suppléer l'équipe qu'elle encadre et de participer au bon fonctionnement de l'établissement.

Le service Logistique

Cette équipe est composée de 4 professionnels ayant chacun des missions et des activités bien définies. Ils travaillent dans un esprit de coopération. Ils sont sous l'autorité de la directrice et sont en lien avec les différents services de l'établissement.



Les missions

Ce service contribue au bon entretien et à la maintenance de l'établissement. Lors des départs, il est chargé du nettoyage et de la remise en état des studios. Il assure :

- ✓ l'entretien et la maintenance des bâtiments du Centre et de son environnement.
- ✓ la propreté des locaux communs et signale toute détérioration à la Direction.
- ✓ l'entretien du linge pour la crèche, les agents de service, la cuisine et le linge de maison prêté aux familles.
- ✓ des conseils auprès des résidents sur l'utilisation des machines et la gestion de cette tâche ménagère.



L'organisation et les activités

L'ouvrier de maintenance

vérifie et veille à ce que les règles de sécurité soient conformes à la réglementation applicable aux établissements recevant du public (ERP) notamment en matière de sécurité incendie. Il assure les activités de maintenance du bâtiment, des studios des familles et des machines en faisant aussi le lien avec les entreprises partenaires. Il utilise un cahier de demande d'interventions. Il est en lien avec les entreprises pour les suivis de chantier et les demandes de devis. Il est en lien avec le service administratif pour ses besoins en fourniture et avec la direction qui définit les priorités relatives aux travaux. Lors de l'état des lieux de sortie, l'équipe éducative fait remonter à l'ouvrier de maintenance les différents dysfonctionnements afin que celui-ci puisse y remédier au plus vite.

Les agents de service ménage

assurent l'entretien des locaux de l'établissement (bureaux, crèche, parties communes). Afin de répondre aux besoins de l'établissement, le personnel travaille par roulement. La réglementation en matière d'entretien des locaux est en fonction du lieu nettoyé, et selon les mesures d'hygiène. Une méthodologie avec typologie de produits est appliquée aux locaux. Des protocoles de nettoyage permettent de formaliser les tâches. Le service dispose d'une réserve pour le stockage du matériel et des fournitures, dont l'approvisionnement se fait en lien avec le service administratif. Un nettoyage et une désinfection complète du studio sont réalisés lors du départ de la famille. Un cahier de liaison pour les départs permet de programmer les interventions dans les studios.

La lingère

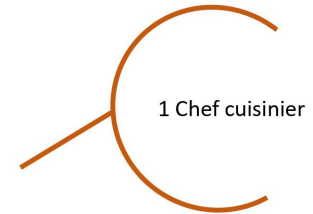
nettoie le linge du personnel et de la crèche de 8h à 10h45 du lundi au vendredi. Le local est ensuite mis à disposition des résidents. Elle repasse également le linge. Un local pour le repassage et la couture ainsi que pour le stockage du linge lui est réservé. L'entretien des 3 machines à laver le linge et des 2 sèche linges est assuré quotidiennement. Elle effectue des petits travaux de couture et de remise en état du linge de l'établissement. Elle conseille les résidents en individuel ou en collectif dans le cadre d'ateliers. Elle participe à l'élaboration d'outils pédagogiques en collaboration avec l'équipe éducative. Elle gère et suit le prêt du linge à destination des familles.

L'équipe

- 1 Ouvrier de maintenance
- 2 agents de service ménage
- 1 lingère



La restauration



Les missions

Le service restauration permet d'offrir un repas équilibré aux familles et aux professionnels, d'assurer les repas des enfants accueillis à la crèche.

L'organisation

Le service restauration est délégué à un prestataire externe. Un professionnel du service éducatif distribue les repas aux résidents entre 12h et 13h du lundi au vendredi sauf les jours fériés. Les menus sont examinés tous les 2 mois en commission avec la direction, la responsable de crèche, le prestataire et éventuellement avec une personne accompagnée.

Pour les résidents en insertion professionnelle, les repas sont récupérés le soir. Les menus sont affichés dans le hall de l'établissement, à la crèche et au self.

Le personnel est engagé dans une démarche qualité et sécurité alimentaire : mise en œuvre des normes alimentaires HACCP.

Le suivi administratif et comptable est assuré par l'établissement. Un plan de prévention des risques est signé avec le prestataire.

Dans un souci de respect de l'environnement, l'utilisation de contenants alimentaires réutilisables est en cours de mise en place au sein de l'établissement.



Le Chef cuisinier

- ✓ passe les commandes et réceptionne les marchandises
- ✓ élabore les repas, les mets dans les contenants alimentaires et livre les repas à la crèche par liaison chaude
- ✓ sert également les repas du personnel dans la salle de restauration
- ✓ est en charge de la plonge et le nettoyage des locaux
- ✓ participe à la commission des menus
- ✓ prépare les repas thématiques en lien avec les événements de l'établissement.



Les principes d'intervention et leurs déclinaisons

Les principes portés par les équipes au quotidien

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet d'établissement, une séquence de travail a été organisée pour donner la parole aux professionnels afin de recenser et traduire les principes d'intervention mis en pratique dans l'établissement. La parole des professionnels illustrée ci-dessous a permis de qualifier les valeurs qui guident au quotidien leurs actions auprès des familles accueillies.

L'intérêt et le bien-être de l'enfant

- Soutien à la parentalité
- Observation-évaluation de l'enfant
- Prise en compte de l'environnement
- Amener le parent à s'interroger sur l'intérêt de son enfant
- Sécurité et santé de l'enfant

Bienveillance envers la personne accompagnée

- Respecter le rythme d'évolution de la famille
- Respecter les droits de la personne, sa vie privée, son histoire sans jugement
- Respecter les spécificités des publics et leurs capacités
- Être à l'écoute des parents et de leurs difficultés

L'accompagnement vers l'autonomie

- Proposer des activités/ateliers en fonction des besoins identifiés, valorisant et stimulant les capacités de la personne accompagnée
- Être à l'écoute et favoriser la liberté d'être et de penser des résidents
- Favoriser des actions Aller sur des PP favorisant l'autonomie
- Porter l'autonomie comme fil conducteur de l'accompagnement
- Ajuster les accompagnements en respectant la temporalité des parents

Le cadre référentiel

- Les textes réglementaires (Loi 2002-2, Loi 5/03/2007, Loi 14/03/2016 et 7/02/2022, Loi 10/07/2019...)
- Les documents associatifs de la société philanthropique (Projet associatif, procédures internes...)
- Les références techniques par métiers (Accompagnement social, technique d'entretiens, Psychologie, insertion professionnelle...)
- Les recommandations des bonnes pratiques professionnelles HAS/ANESM
- Des guides et références



Inclusion Solidarité
Confiance
Egalité Politesse
Bonne écoute Justice Organisation
Autonomie Bienveillance
Communication



La communication

- Veiller à la bonne transmission des informations
- Ne pas être dans le cloisonnement
- Des réunions transversales permettant un regard croisé et des échanges sur les pratiques pour le bon fonctionnement de tous

La personnalisation de l'accompagnement

- Une relation de confiance établie avec chaque famille
- Une réactivité aux situations d'urgence
- La prise en compte des besoins des familles dans leur accompagnement
- Une approche soutenante et contenant, avec bienveillance

Solidarité entre les professionnels

- Se faire confiance, travailler ensemble
- Impulser le droit à l'erreur, la tolérance
- Savoir entendre, être bienveillant
- Favoriser le travail en pluridisciplinarité
- Un cadre institutionnel porté par l'ensemble des professionnels, pour une cohérence dans les prises en charge et une individualisation des réponses aux besoins des personnes

La réflexion éthique comme moyen de régulation

Face aux situations délicates, le Centre Parents-Enfants a mis en place **des moyens et des lieux de régulation** pour permettre un **questionnement éthique** autour des situations complexes.

Quelques exemples de paradoxes questionnés et travaillés au sein de l'établissement :



- Comment gérer la différence de temporalité entre les besoins de la maman et les besoins de l'enfant ?
- Comment préparer à la sortie et à l'autonomie quand il n'y a pas de réponses à l'extérieur
- Comment travailler en équipe avec des fonctions différentes pouvant entraîner des visions différentes ?
- Comment accompagner un parent dans sa parentalité en présence d'une pathologie psychiatrique importante ?

Les moyens de régulation

- Les groupes d'analyse des pratiques professionnelles
- Les réunions de coordination
- Les entretiens individuels annuels
- La mise en place d'une cellule d'urgence
- Les astreintes, les échanges et la disponibilité des cadres
- Les réorientations vers une autre unité ou une structure plus adaptée
- Des temps de transmission réguliers chaque semaine

Ce que l'on peut encore faire en plus



Les mots des professionnels

Développer l'analyse des situations d'urgence et/ou complexes après leur traitement par la mise en place de réunions de retour d'expérience

Se questionner sur la gestion du temps et des urgences en favorisant les formations

« On doit avoir une posture professionnelle et savoir se positionner autrement si besoin » ; « il faut s'adapter en fonction des personnes et ne pas rester bloquer sur une vision personnelle ».

“ Faire attention à ne pas penser que l'autre pense comme nous ”



La réflexion éthique face aux situations complexes (addiction, violences, troubles psychiques)



Le Centre parents enfants doit parfois faire face à des situations complexes où l'accompagnement mis en place nécessite des ajustements en lien avec une adaptation des pratiques institutionnelles.

En effet, l'état psychique de la personne accompagnée peut l'amener parfois à enfreindre les règles (exemple: consommation d'alcool, non respect des horaires etc...).

Il s'agit ici pour l'établissement de questionner ces comportements en équipe pluridisciplinaire afin d'adapter les interventions nécessaires et parfois faire des compromis pour éviter une décompensation en cas de troubles psychiatriques, ou un retour vers des violences conjugales ou un environnement favorisant la reprise des addictions en cas d'exclusion.

Ces situations complexes sont donc évaluées en équipe pour trouver la meilleure solution en privilégiant la santé psychique et physique de la personne accompagnée et en veillant à la sécurité de l'ensemble des personnes accueillies.

Les formations mises en place auprès des professionnels sont un moyen d'aider à la compréhension de certaines situations permettant une certaine régulation.

L'ouverture de l'établissement sur son environnement

Une diversité de partenaires au service de l'accompagnement des familles

Pendant le séjour, la coordination avec les partenaires extérieurs est un temps fort de l'accompagnement. Le partenariat avec les interlocuteurs du Conseil Départemental s'inscrit dans une obligation légale. Il est formalisé par un protocole entre le Centre Parents-Enfants et le Conseil Départemental.

Ce travail de liaison avec les travailleurs sociaux permet de ponctuer le séjour, de suivre l'évolution et la mise en œuvre du projet de la personne. La famille est toujours associée à ses bilans et y participe de façon active.

Le partenariat d'action est développé avec tous les acteurs choisis, apportant à l'établissement expertise et complémentarité. En fonction des partenaires, l'établissement a formalisé des procédures de fonctionnement partagées ou des conventions de partenariat.

La stratégie partenariale est développée dans le cadre de l'accompagnement des familles. Depuis son ouverture, l'établissement a identifié les partenaires potentiels présents dans son environnement, intervenant dans les domaines du soutien à la parentalité, de la protection de l'enfance, de la réinsertion sociale, de l'emploi, du logement et de la santé.

Le partenariat élaboré, permet ainsi, d'assurer un accompagnement pertinent et d'apprendre aux personnes à trouver les ressources nécessaires à leur situation dans l'environnement extérieur.

L'ouverture de l'établissement vers l'extérieur est sans cesse à développer.

La communication au sein de la Villa

Elle favorise la promotion de l'établissement et le développement continu du partenariat afin d'améliorer le service rendu et l'inscription de l'établissement dans le tissu local.





La dynamique partenariale

PROTECTION DE L'ENFANCE

--> Signaler les situations d'enfant en danger

- ADRET
- MSD

--> Travailler en coordination dans l'intérêt des enfants suivis

- Pouponnières et MECS
- Services d'AEMO (Montjoye, ALC)

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

--> Sortir de l'isolement

- La Ruche
- Parcours de femmes
- Centre Charles Vincent
- "Parrain-Marraine pour m'accompagner",

--> Soutenir les parents dans la scolarité de l'enfant

- École de quartier et école d'origine
- RASED

--> Suivre les mesures éducatives

- Montjoye
- ALC

--> Accompagner le parent dans l'exercice de ses droits

- Trait d'union, Arpas, UDAF, Montjoye, Antennes de justice, Parenthèse

--> Accompagner les femmes et enfants victimes de violences conjugales

- Commissariat,
- Harpèges
- CIDFF
- Une voix pour elles

ACCUEIL DES FUTURS PROFESSIONNELS

--> Participer à la promotion des futurs professionnels

- HETIS
- IFMEA (LENVAL)
- E. D'Orves et Sasserno+
- Les Fauvettes

SANTÉ

--> Accéder aux soins sans ressources et/ ou sans droits

- Espace Santé Jeunes
- Croix Rouge

--> Accompagner la personne dans une démarche de soins

- Médecin de ville (pédiatre, généraliste, psychiatre ...)
- Centres mutualistes
- Hôpitaux
- CMP, Hôpital de jour, CSAPA

--> Promouvoir la santé de l'enfant

- PMI
- CAMSP, CMP, Hôpital de jour, Service social de la maternité, UAPP

--> Promouvoir l'éducation à la santé

- CODES



INSERTION PROFESSIONNELLE

--> Favoriser l'accès ou le retour à l'emploi

- Mission locale
- PLIE
- CAP Entreprise
- CAP Emploi
- Reflets
- Agences d'intérim
- Organismes de formation
- Pôle Emploi

--> Trouver un mode de garde durant le temps de travail

- Proxim services
- Service Petite enfance de la ville de Cannes, crèches

INSERTION SOCIALE

--> Développer le lien social

- Parcours de femmes
- Charles Vincent

--> Accéder à ses droits

- CAF, CPAM, Impôts, médiateur de la république,
- MDPH, CORSA

--> Pallier à une absence de ressources en attente des droits

- Secours Catholique et Secours Populaire, CCAS, les Restos du Cœur, MSD

--> Sensibiliser à la citoyenneté

- Méditerranée 2000

--> Maintenir une continuité dans la socialisation de l'enfant à la sortie

- Service Petite Enfance de la ville de Cannes

--> Accompagner vers des lieux de culture et de loisirs

- Piscine Montfleury, Médiathèque de Cannes

- Les Enfants de Frankie

ACCÈS AU LOGEMENT

- DDETS (dossiers DALO et DAHO)
- Action logement (1%)

- Galice (SIAO)
- ADIL

- Agis 06
- CCAS

- Api Provence
- Bailleurs sociaux

- Adoma
- Structures d'hébergement du Département

Partenariats en cours de développement :

- ✓ Lien avec les écoles
- ✓ Avec les réseaux spécialisés en Santé
- ✓ Accès à la culture



L'accompagnement et le soutien aux professionnels

Les réunions de groupe d'expression

Les formations

Pour soutenir les professionnels, permettre de questionner les pratiques et d'adapter les compétences professionnelles à l'évolution des besoins, l'établissement conduit une politique de formation soutenue. Ainsi, des formations collectives ou individuelles sont régulièrement proposées pour mieux appréhender les spécificités liées à l'accompagnement des familles. L'établissement souhaite favoriser la mise en place de formations interservices.

L'analyse des pratiques-Guidance clinique

L'établissement propose 2 espaces d'analyse des pratiques : 1 pour l'ensemble de l'équipe éducative et 1 autre pour l'équipe de la crèche. Ces réunions mensuelles sont animées par deux intervenants extérieurs. L'objectif étant de permettre aux professionnels d'analyser des situations d'accompagnement des familles et de revenir sur des situations complexes.

Il est mis en place également une réunion mensuelle regroupant les services éducatif et crèche afin d'analyser, d'échanger sur leurs pratiques professionnelles respectives autour de situations familiales. Une supervision est proposée pour les responsables de service 3 fois dans l'année.

Des groupes de travail réguliers

L'équipe de direction met en place des groupes de travail thématiques sur les modalités d'accompagnement, le fonctionnement, l'harmonisation des pratiques, l'évaluation et la prévention des risques, la démarche qualité...

Ces groupes de travail ainsi que l'élaboration du projet d'établissement s'appuient toujours sur une démarche participative.



Les formations menées entre 2019 et 2023

Formations collectives en interne visant l'adaptation des pratiques

- ✓ Interculturalité et soutien à la parentalité
- ✓ Gérer ses émotions avec les situations difficiles
- ✓ Savoir prendre et gérer son temps et travail en équipe
- ✓ Approfondir des fondamentaux de la pédagogie Piklérienne
- ✓ Mieux appréhender les phénomènes de violences conjugales
- ✓ Le travail d'équipe
- ✓ Approche multi culturelle dans l'éducation du tout petit
- ✓ La famille et ses secrets : l'innomable, l'indicible et l'inavouable
- ✓ Accueillir un jeune enfant en situation de handicap en structure petite enfance
- ✓ Retex : violences conjugales

Formations collectives en interne favorisant l'utilisation des outils et la sécurité

- ✓ Formation annuelle incendie (utilisation des extincteurs, moyens de secours)
- ✓ Formation annuelle à l'évacuation
- ✓ Devenir Sauveteur Secouriste du Travail et recyclage
- ✓ Recyclage AFGSU 1 et 2; AFGSU 2 initial
- ✓ Habilitation électrique
- ✓ Formation aux risques malveillants
- ✓ Evacuation et confinement en cas de risques majeurs
- ✓ Formation à l'utilisation d'Excel

Formations individuelles visant la professionnalisation

- ✓ DU : Les violences faites aux femmes

Formations externes individuelles ou petits groupes visant le renforcement des compétences

- ✓ L'enfant abusé sexuellement : Du dépistage à l'intervention
- ✓ La communication non verbale
- ✓ Premiers contes : conter aux enfants de 3 à 6 ans
- ✓ Aménager le temps de travail : des équilibres délicats
- ✓ Victime d'un traumatisme : le debriefing psychologique
- ✓ Devenir maître d'apprentissage
- ✓ Le développement psycho - affectif de l'enfant
- ✓ Structuration et principaux axes de la CCN 51

Formations collectives proposées par le siège de l'association

- ✓ La comptabilité en établissement médico-social
- ✓ Prévenir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- ✓ Formation Management

Le pilotage de l'établissement en lien avec l'association

L'équipe de direction

La Société Philanthropique représente une seule entité juridique dont les établissements constituent la structure opérationnelle. Chaque établissement de l'association est piloté par un directeur qui agit dans le respect du document unique de délégations (DUD), avec le soutien et sous le contrôle de la direction générale. Chaque établissement bénéficie de l'appui des fonctions supports du siège social.

La directrice assure, en lien avec le projet associatif, l'élaboration du projet d'établissement, sa mise en œuvre et son évaluation. Elle est garante de l'administration générale de l'établissement et de la qualité du service rendu aux personnes accompagnées, dans le respect de la réglementation et des budgets alloués. Elle est responsable de la sécurité des personnes et des biens se trouvant dans l'établissement ainsi que de la démarche qualité et de la gestion des risques.

Pour mener à bien sa mission, la directrice s'appuie sur:

- **L'équipe de direction** composée de la cadre éducatif, de la responsable Crèche et de l'Attachée administrative pour assurer le pilotage global de l'établissement.

Les responsables de service sont en charge de l'encadrement de proximité des équipes et du suivi quotidien du travail mené.

Le relais avec la direction se fait dans le cadre des réunions d'équipe de direction et individuellement par service. Elles sont également associées à la réflexion sur les orientations et décisions stratégiques de l'établissement.

La directrice bénéficie de l'appui technique des fonctions supports du siège social dans les différents domaines de gestion : comptabilité, contrôle de gestion, ressources humaines, qualité et gestion des risques, travaux immobiliers, développement projets, communication, RGPD...

Temps forts mis en place par la directrice



Réunion de Direction

Objectif

Echanges sur la prise en charge des familles, le fonctionnement institutionnel et organisationnel

Participants

Responsable Crèche
Cadre éducatif
Attachée administrative
Directrice
Fréquence
Tous les 15 jours

Réunions par service (éducatif/crèche/administratif)

Objectif

Echanges sur les situations des familles et/ou missions respectives, l'organisation des services et le fonctionnement institutionnel

Participants

Responsable de service
Directrice
Fréquence
Hebdomadaire

Réunion Interservices

Objectifs

Echanges sur les orientations de l'établissement

Participants

Ensemble des professionnels
Fréquence
3 fois par an

Réunion Comité Pilotage Qualité

Objectifs

Echanges sur les plans d'actions et leurs mises en œuvre

Participants

Membres du Copil (différents services)
Fréquence
4 fois par an

Le rattachement de la Villa Excelsior au pôle femmes-enfants

Un pôle est un ensemble d'établissements ou de services de l'association placés sous l'autorité d'un directeur de pôle qui reçoit une délégation du directeur général pour en assurer la supervision et la coordination.

Le Centre Parents-Enfants La Villa Excelsior est ainsi rattaché au pôle femmes-enfants de la Société philanthropique qui regroupe :

- Le centre maternel « la Maison de la mère et de l'enfant » situé à Paris 18^{ème}
- Le CHRS Mérice-Agutte avec 2 sites collectifs situés dans le 11^{ème} et 18^{ème} à Paris (plus des appartements en diffus dans Paris)
- Un établissement de stabilisation et d'insertion à Paris 18^{ème}
- Une MECS « L'abri temporaire d'enfants » à Paris 13^{ème}
- Un centre médico-psychologique pour enfants et adolescents

Ce regroupement au sein d'un pôle doit permettre de développer des actions et des outils communs et de mutualiser une partie du travail.

Les dispositifs de coordination entre professionnels

Le Centre Parents-Enfants a mis en place différentes réunions et différents supports écrits, afin d'assurer les échanges d'informations entre les professionnels et la coordination de leurs interventions auprès des familles.

Les réunions

Réunion équipe éducative

Objectif
Echanges sur la situation des familles

Participants
Equipe éducative
Cadre éducatif
Psychologues
Fréquence
Hebdomadaire

Réunion de coordination éducative

Objectif
Echanges sur les activités proposées, le fonctionnement du service, les pratiques éducatives, sur une thématique précise.

Participants
Equipe éducative
Cadre éducatif
Psychologue (selon les besoins)
Directrice
Fréquence
Tous les 15 jours

Réunion service crèche – par unité

Objectifs
Echanges sur l'accompagnement des enfants (suivi de l'évolution des enfants, réflexion sur les modalités de prise en charge)

Participants
Equipe crèche
Psychologue
Responsable de crèche
Fréquence
Tous les 15 jours

Réunion coordination services crèche et éducatif

Objectifs
Echanges sur l'accompagnement des enfants et des parents

Participants
Equipe crèche
Equipe éducative
Psychologue
Responsable de crèche
Cadre éducative
Directrice
Fréquence
Tous les 15 jours

Réunion Point Accueil

Objectif
Echanges sur les objectifs des familles dans le cadre du projet personnalisé

Participants
Réfèrent, Co-réfèrent et CESF
Cadre éducatif
EJE
Psychologue
Fréquence
1 fois après 1 mois de séjour

Réunion Point Enfants

Objectif
Suivi du projet pour l'enfant en présence des parents

Participants
La famille
Réfèrent, Co-réfèrent
EJE
Psychologue
Fréquence
1 fois par période de séjour

Réunion Point Technique

Objectif
Echanges sur la situation des familles et la poursuite du séjour

Participants
La famille
Réfèrent, Co-réfèrent et CESF
Cadre éducatif
Responsable crèche ou EJE (en fonction de l'âge de l'enfant)
Psychologue
Travailleurs sociaux MSD
Fréquence
1 fois par période de séjour

Réunion Point Clinique

Objectif
Echanges sur les situations complexes nécessitant un étayage de la part des psychologues

Participants
Psychologues
Cadre éducatif
Responsable crèche
Directrice
Fréquence
Tous les 15 jours

Réunion Maintenance

Objectifs
Echanges sur les tâches à effectuer et gestion des prestataires

Participants
Ouvrier de maintenance
Directrice
Fréquence
1 fois par mois et/ou selon le besoin



Les supports écrits

Cahiers de transmission établissement et service éducatif/crèche via logiciel métier

Objectif

Informations journalières sur les événements diurnes et nocturnes

Utilisateurs

Equipe éducative
Equipe crèche
Equipe administrative
Equipe direction

Comptes-rendus de réunion (équipes et coordination)

Objectif

Informations sur les échanges tenus en réunion

Utilisateurs

Equipe éducative
Equipe crèche
Equipe direction

Cahier des services généraux

Objectif

Informations sur les interventions de nettoyage notamment dans les chambres lors des départs

Utilisateurs

Equipe éducative
Equipe crèche
Equipe entretien
Equipe administrative
Equipe direction

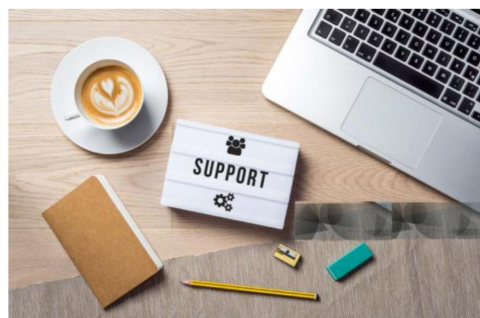
Cahier de maintenance

Objectif

Informations sur les interventions à effectuer sur le centre et dans les studios

Utilisateurs

Equipe éducative
Equipe crèche
Ouvrier maintenance
Equipe administrative
Equipe direction



L'appui du siège sur les systèmes d'information



La Direction Systèmes d'information

Une mission portée par

- Le Directeur Systèmes d'information
- Le Responsable Systèmes d'information
- Le chef de projet informatique
- Des partenaires extérieurs

Les missions vis-à-vis des établissements

- Assurer la sécurité et la fiabilité du système d'information
- Construire un système d'information global cohérent, au service de l'activité des établissements

Des dispositifs de coordination

- Un comité de pilotage SI
- Un groupe technique SI
- Une communauté SI composée de relais au sein des établissements

La participation du Centre Parents-Enfants Villa Excelsior à la vie associative

Le Centre Parents-Enfants s'inscrit dans la démarche d'harmonisation et de mutualisation de la Société Philanthropique, **en participant à des instances de réflexion et d'information**, en s'appuyant sur les fonctions supports du siège social et en intégrant dans son fonctionnement, un certain nombre de documents et de protocoles élaborés au niveau associatif.

La participation aux réunions associatives

Les réunions des directeurs (1 fois tous les 2 mois)

Objectifs :

- Informations sur les politiques et les projets associatifs
- Echanges sur des thématiques transversales
- Actualité des établissements

Les réunions de pôle (1 fois tous les 2 mois)

Objectifs :

- Informations sur les politiques et projets associatifs
- Echanges sur des thématiques transversales
- Actualité des établissements

Les groupes de codéveloppement (8 par an)

Objectifs :

- Echanger avec ses pairs sur une thématique proposée par un membre du groupe, une problématique ou projet (groupes directeurs, chefs de service ou cadre manager différenciés)
- Dégager collectivement des axes de travail
- Bénéficier d'apports sur le management

Les groupes RH des directeurs (3 fois par an)

Objectifs :

- Favoriser les échanges entre Direction des RH et directeurs établissements
- Produire des outils RH dans une démarche de co-construction

Les réunions des comptables (2 fois par an)

Objectifs :

- Echanges/débats entre comptables sur les pratiques
- Transmission d'informations

Les groupes de travail ponctuels

Objectifs :

- Réflexion sur une thématique proposée par la direction générale

L'utilisation d'outils communs

Les procédures associatives :

Elles concernent la gestion administrative et financière, les ressources humaines, la communication, les systèmes d'information et la qualité et s'appliquent à l'ensemble des établissements de la Société Philanthropique.

Les outils informatiques :

De nombreux outils informatiques sont mis en commun, tant pour les fonctions supports (RH, comptabilité, paye) que pour l'accompagnement des personnes.

Les contrats-cadres :

Des contrats associatifs ont été signés par l'association avec des prestataires en restauration, intérim, informatique, énergie, dont les clauses bénéficient à tout ou partie des établissements.

Les référents thématiques

Des référents sont nommés au sein des établissements pour assurer le relai avec les équipes de la direction générale autour de sujets transversaux et participer à des temps de travail :

- Référents sécurité informatique, outil métier, gestion du temps de travail, qualité...



La commission des personnes accompagnées

La Commission des personnes accompagnées a pour mission de discerner, anticiper et guider les évolutions de l'Association en matière de publics à accueillir et de modes d'accompagnement. Elle est composée de quelques administrateurs et membres de la direction générale.

Elle doit notamment s'assurer de la bienveillance des personnes accueillies en liaison avec les instances. Elle s'assure de l'adéquation des projets d'établissements et des projets de développement avec le Projet Associatif de la Société Philanthropique.

Elle propose ses recommandations au Président de l'Association et au Comité d'Administration, en les communiquant également au Directeur Général.

La communication associative



Les établissements sont impliqués dans la communication interne et externe de l'association : mise en œuvre de la charte graphique, participation au contenu du journal associatif, diffusion de contenus sur le site associatif, etc.



SOCIÉTÉ
PHILANTHROPIQUE
ASSOCIATION 89805 1730

La Direction Communication

Composition de l'équipe

- Le Directeur de la Communication et des Relations avec le Comité d'Administration
- Le Chargé de communication en alternance

Les missions vis-à-vis des établissements

- Le conseil dans la mise en œuvre de la stratégie de communication
- L'organisation d'événements
- L'organisation des déclinaisons dans les établissements des campagnes de communication associative
- Les relations entre les membres de l'association
- Les relations Presse
- La gestion éditoriale

Des dispositifs de coordination

- Le Groupe référents Communication des établissements

L'association s'engage dans une démarche de responsabilité sociétale des organisations à laquelle l'établissement participera : sensibilisation des professionnels, baisse des consommations...



La démarche qualité et la gestion des risques

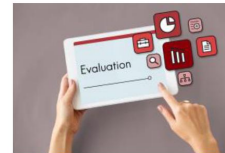
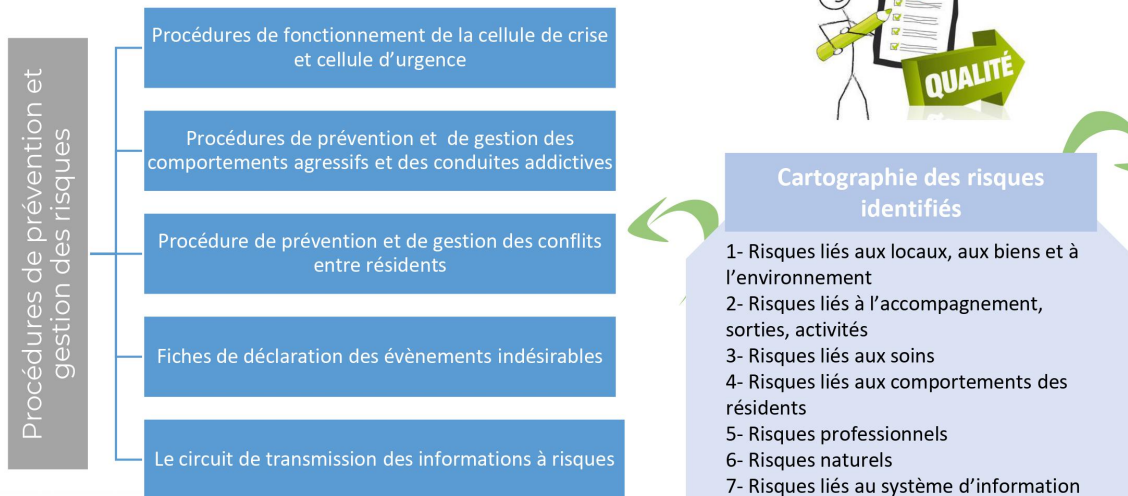
Le Centre Parents-Enfants Villa Excelsior a engagé depuis 2012 une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la prévention des risques à travers l'écriture de procédures et la mise en place d'outils permettant de mesurer la qualité du service rendu, en lien avec les différentes évaluations.

Un des enjeux de ce nouveau projet d'établissement est de redynamiser la démarche qualité, en améliorant les outils de suivi du plan d'actions, en lien avec la politique RGPD de l'Association.

L'objectif est de développer toujours plus les réflexions sur nos pratiques en lien avec les recommandations des bonnes pratiques, les échanges issus des espaces d'expression des familles accueillies, les enquêtes de satisfaction menées au niveau associatif ou internes à l'établissement. La coordination de la démarche Qualité est assurée par le référent qualité de l'établissement en lien avec l'équipe de direction et le comité de pilotage Qualité.

L'équipe bénéficie de l'appui technique de la direction développement, qualité et immobilier de la Société Philanthropique sur tous les sujets qualité et gestion des risques.

L'établissement s'inscrit dans le cadre de la réforme des évaluations des ESSMS prévues en 2026.



La Direction Développement, Qualité et Immobilier

Composition de l'équipe

- La directrice développement, qualité et immobilier
- La responsable qualité et gestion des risques
- La chargée qualité et gestion des risques
- La coordinatrice qualité
- La déléguée à la protection des données (DPO)
- Les directeurs de l'immobilier
- Un directeur adjoint maintenance
- Le responsable service technique et immobilier
- La chargée de mission développement

Les missions vis-à-vis des établissements

- L'appui méthodologique aux établissements (développement, projet d'établissement, outils loi 2002-2, AAP...)
- Le suivi de la mise en œuvre des projets d'établissement
- Le conseil auprès des établissements pour la mise en conformité RGPD
- L'appui technique sur les projets immobiliers
- L'organisation de réunions thématiques avec les professionnels des établissements
- Veille réglementaire et AAP AMI

Des dispositifs de coordination

- La Commission Personnes Accompagnées
- Les groupes d'échanges thématiques entre directeurs et chefs de service
- Les groupes de travail directeur et/ou référent QGR
- Des relais DPO au sein des établissements

Principaux dispositifs de gestion des risques mis en place

- ✓ La déclaration d'événements indésirables graves et le suivi des événements indésirables
- ✓ La procédure de signalement de l'enfant en danger et de l'adulte en danger
- ✓ Le document unique d'évaluation des risques professionnels
- ✓ Le plan bleu et le plan de continuité de l'activité
- ✓ Les dispositifs de sécurité incendie et détecteurs de fumée dans les studios
- ✓ Les consignes de sécurité incendie remises aux familles, aux salariés et formation extincteurs et évacuation incendie
- ✓ Le protocole et la formation du personnel aux risques attentat/intrusion et au séisme
- ✓ Les consignes en cas d'urgence et protocoles médicaux pour les enfants
- ✓ La formation des salariés : Sauveteur Secouriste du Travail, Habilitation électrique, défibrillateur
- ✓ Le dispositif de protection du travailleur isolé (PTI)
- ✓ Les protocoles hygiène
- ✓ Les contrats de maintenance et contrôles annuels obligatoires
- ✓ Le registre visiteurs

FOCUS



Bienveillance et prévention de la maltraitance au sein de la Villa Excelsior

Le Centre Parents-Enfants adhère à la charte des droits et liberté de la personne accueillie. Ses missions sont basées sur des valeurs de respect de la personne accompagnée dans ses droits et ses libertés.

Politique bienveillance

L'établissement s'inscrit dans une démarche de bienveillance avec les personnes qui sont accueillies et s'engage au travers d'une charte de bienveillance institutionnelle ainsi qu'une charte dédiée à l'accompagnement des enfants. La promotion de la bienveillance au sein du Centre Parents-Enfants repose sur les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'HAS « la bienveillance: définition et repères pour la mise en œuvre » et « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance ».

Les points d'attention relatifs à la bienveillance qui engagent l'accompagnement réalisé par l'équipe de la crèche :

1. L'accueil de l'enfant à la crèche se fait après un temps d'adaptation progressif en fonction de son rythme.
2. Chaque enfant a une référente avec qui il établit une relation privilégiée. C'est un repère sécurisant dans sa prise en charge et son suivi.
3. L'unité de vie doit être agréable, chaleureuse, stable et sécurisée. L'espace est aménagé en tenant compte des besoins de chaque tranche d'âge des enfants.
4. Chaque enfant bénéficie d'un accompagnement personnalisé avec un projet d'accueil individuel.
5. La priorité est donnée au respect des besoins de l'enfant, de ses émotions, de son histoire, et de sa culture.
6. Les professionnels échangent régulièrement sur le quotidien et le développement de l'enfant.
7. Les professionnels reconnaissent et valorisent les parents dans leurs compétences éducatives. Ils peuvent apporter soutien et conseil dans une attitude respectueuse et bienveillante.
8. Le parent non-résident peut-être lui aussi invité à la crèche pour un temps d'échange concernant son enfant.
9. L'équipe de la crèche travaille en lien avec l'équipe éducative, la psychologue, tout en respectant la confidentialité.
10. Le personnel de la crèche est formé régulièrement aux questions spécifiques de la petite enfance.
11. Des temps festifs sont organisés tout au long de l'année pour les familles (goûters, fête de l'été, carnaval, spectacles...).
12. Chaque enfant a un cahier de vie qui retrace son séjour à la crèche. Il lui est remis à son départ.

Charte de bienveillance au sein de la Villa



Respecter la personne accueillie dans sa vie privée, son intimité, son identité, ses valeurs et ses croyances

- Proscrire les propos discriminatoires et les jugements de valeur
- Garder pour soi ses pratiques et croyances religieuses, le prosélytisme est interdit
- Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle et distanciée
- N'entrer dans le studio qu'avec l'accord de la personne (sauf autorisation de la direction pour raisons de sécurité)
- Aucune information ne doit être donnée par téléphone sans s'être assuré de l'identité de la personne appelante

Avoir un comportement poli et courtois

- S'adresser avec respect à la personne ;
- Vouvoyer systématiquement les personnes ;
- Toute forme de violence physique ou verbale est interdite

Assurer la protection et le bien être des personnes accueillies

- Respecter les règles et consignes de sécurité ;
- Signaler à la direction tout comportement portant atteinte à la personne accueillie et les comportements à risque pouvant mettre en danger la personne

Respecter la confidentialité des informations

- Echanger les informations confidentielles uniquement dans les lieux prévus à cet effet et non dans les parties communes ;
- Fermer à clefs les bureaux et placards contenant des informations confidentielles ;
- Fermer sa session informatique après utilisation et avant de quitter son service.

Respecter les procédures de prise en charge

- Respecter les droits et l'information des personnes accueillies ;
- Respecter l'accompagnement de la personne accueillie grâce à son projet personnalisé ;
- Se conformer aux recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM et de la HAS.

Prendre appui sur le travail d'équipe

- Se coordonner pour promouvoir la bienveillance et prévenir la maltraitance ;
- Agir dans le cadre des responsabilités confiées et le respect de la fonction de chacun.

Prévention et de lutte contre la maltraitance

La promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance sont une priorité de l'établissement. Les professionnels bénéficient de formations afin de promouvoir la bientraitance dans leurs pratiques quotidiennes. C'est également un outil de prévention très important.

La Direction donnera les suites appropriées à tout acte éventuel de maltraitance physique, psychique ou morale, matérielle et financière, de négligence active ou passive, sur une personne accueillie, dont elle pourrait avoir connaissance.

Elle informera, le cas échéant, le représentant légal ainsi que les autorités administratives et judiciaires. Les professionnels ont l'obligation de dénoncer les faits de maltraitance dont ils sont témoins dans l'exercice de leurs fonctions. Ils sont alors protégés, conformément à la législation en vigueur.

La maltraitance peut relever de faits exceptionnels (violence par exemple), mais peut aussi s'inscrire insidieusement dans le quotidien d'un établissement à travers la répétition de propos, actes inadaptés qui ne choquent plus (utilisation de surnom, privations, manque de discrétion, etc.).

La politique de prévention de la maltraitance portée par l'établissement repose à la fois sur :

Plan de prévention

- Le cadre institutionnel (fiche de poste, modalités de coordination, modalités d'encadrement, définition des rythmes et de l'organisation du travail...)
- L'accompagnement des professionnels dans la remise en question et l'amélioration de leur posture (analyse des pratiques, espace de réflexion selon thématiques, sensibilisation à travers les formations, etc.)
- La formalisation d'outils et de procédures pour formaliser les bonnes pratiques (réflexion éthique, procédure projet personnalisé, livret d'accueil, déclaration des plaintes et événements indésirables...)
- Le traitement par la direction de chaque suspicion de fait de maltraitance (recueil des faits, protection des personnes, information de l'entourage et des autorités, etc.) via une procédure de traitement des situations de maltraitance constatée ou relatée
- La garantie de l'implication, la disponibilité et la réactivité de l'encadrement

L'ensemble de ces éléments, associé au travail effectué dans le cadre de la démarche qualité et gestion des risques, permet de prévenir et lutter contre les risques de maltraitance.



Le numéro national d'appel contre la maltraitance des personnes vulnérables est le 3977.



Un acte de maltraitance est défini par le CASF (Loi du 7/02/2022 relative à la protection des enfants) selon 4 critères :

- Tout geste, parole, action ou défaut d'action,
- visant toute personne en situation de vulnérabilité,
- qui compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé,
- et qui intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement

« Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »

Lutter contre la maltraitance et la traiter c'est :

Signaler Sécuriser
Alerter
Réorganiser Rencontrer Accompagner
Protéger
Soutenir Informer Evaluer
Ecouter

Les évolutions de l'environnement et leurs impacts



Les principales lois impactant l'environnement du Centre Parents-Enfants

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

Visé à :

- redéfinir les objectifs prioritaires pour répondre aux situations de violence et de maltraitance.
- renforcer la prévention par la détection précoce des situations à risque.
- réorganiser les procédures de signalement.
- diversifier les modes de prise en charge des enfants avec des possibilités d'accueils ponctuels ou épisodiques hors de la famille sans qu'il s'agisse d'un placement en établissement ou en famille d'accueil.

La loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'Enfant

Cette Loi complète celle du 5 mars 2007 en renforçant et/ou en réaffirmant les principes posés par cette loi.

La loi du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires

« Cette loi proclame que l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. A cette fin, elle complète l'article 371-1 du code civil ».

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

Visé à :

- Améliorer le quotidien des enfants protégés (désignation d'un tiers digne de confiance dans l'entourage de l'enfant, accueil des fratries, parole écoutée par le juge, recherche de parrain/marraine/mentor, procédure d'assistance éducative améliorée avant placement, avocat, interdiction placement en hôtel à compter de 2024, fin des sorties sèches à la majorité, garantie jeune).
- Mieux protéger les enfants des violences
- Valoriser les métiers d'assistants familiaux
- Mieux piloter la politique de protection de l'enfance (coordination des acteurs : éviter rupture de parcours, création d'un Groupe d'Intérêt Public : pour la protection l'adoption l'accès aux données des enfants, expérimentation de maisons de l'enfant et de la famille, réforme et renforcement des PMI, institution expérimentale/ 5 ans pour définir des orientations communes et coordonner les actions).
- Mieux protéger les Mineurs Non Accompagnés (MNA)



Les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'HAS comme source de l'accompagnement

L'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger

Conclusion de l'évaluation

L'identification des partenaires du territoire contribuant au dispositif de recueil et de traitement des informations préoccupantes et une procédure interne définissant les modalités de transmission des informations préoccupantes; Rédaction d'un rapport précisant des propositions d'actions à mettre en place : accompagnements en interne, orientations, mesures d'investigation ou d'aide éducative, placement

La prise en compte de la santé physique et psychique de la personne accueillie

Des actions individuelles en faveur de la santé inscrites dans le projet personnalisé

Evaluation en équipe des besoins en termes de santé et des éventuels freins ou difficultés d'accès aux soins, vérification ou ouverture des droits, orientation vers un bilan de santé, mise en place des suivis médicaux, suivi régulier des enfants par le médecin de la crèche, évaluation psychologique et orientation vers les professionnels de la santé mentale.

Un partenariat de santé

La participation au réseau professionnel de lutte contre les violences conjugales, des liens bien établis avec les services hospitaliers et les services de PMI, des liens réguliers avec les professionnels du libéral (psychiatres, psychologues).

Focus sur 2 RBPP

Informations générales

Formation et sensibilisation au repérage des signes d'alerte, systématisation de temps d'échanges collectifs spécifiques en cas d'événements dramatiques, temps d'échange réguliers et formalisés sur les pratiques professionnelles...

Evaluation

Des temps d'observation systématisés en crèche, une évaluation psychologique du développement de l'enfant et de la relation parent enfant, des rencontres régulières de l'enfant et de son ou ses parent(s) au domicile.

Analyse globale de la situation partagée avec la famille

Un temps d'analyse partagée avec les parents au cours duquel leur sont restitués les éléments d'évaluation; l'invitation des partenaires du secteur médico-social aux temps de restitution pour lesquels leur présence est jugée nécessaire.

Des documents qui font référence

Un accueil conditionné par l'évaluation de la santé globale de la personne, des protocoles médicaux établis par le médecin de la crèche, la garantie du secret médical.

Des conditions d'accueil et une organisation de la vie quotidienne tenant compte des besoins de santé

Vigilance sur l'hygiène des locaux, adaptation de l'accueil et des conditions d'hébergement aux problématiques de santé (studios PMR), proposition d'un repas équilibré par jour, établi par une diététicienne, présence à temps plein d'une Responsable de crèche infirmière puéricultrice, et intervention hebdomadaire d'un médecin à la crèche, temps plein de psychologue.

Des actions collectives en faveur de la santé

Actions de prévention à destination des familles (écrans, « bobologie », accidents domestiques...) et formations à destination des professionnels (accueil de personnes porteuses de handicap, maladie psychique...), temps mensuel d'analyse des pratiques professionnelles.



Le schéma départemental de l'enfance et de la famille 2022-2026

Le Schéma Départemental de l'enfance et de la famille 2022-2026 réaffirme les valeurs de solidarité d'égalité, d'éducation et de citoyenneté, qui constituent le socle de ses interventions, lesquelles s'inscrivent dans les orientations définies dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Les 4 grandes orientations :

1-Repérer et prévenir précocement les risques

- **Axe 1:** Repérer les situations de danger ou en risque de l'être
- **Axe 2:** S'engager dans la prévention pour anticiper la protection
- **Axe 3:** Soutenir la parentalité pour anticiper le danger

2- Promouvoir la qualité et la cohérence du parcours des enfants

- **Axe 1:** Eviter les ruptures
- **Axe 2:** Développer une offre adaptée et innovante pour les enfants confiés

3- Faire évoluer la culture de l'Aide sociale à l'Enfance

- **Axe 1:** Moderniser les pratiques professionnelles pour garantir l'attractivité des métiers du social
- **Axe 2:** Développer une démarche d'amélioration continue de la qualité

4- Renforcer la gouvernance et le pilotage de la politique de l'enfance

- **Axe 1:** Moderniser les outils de pilotage
- **Axe 2:** Institutionnaliser la coordination avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le champ de la prévention et de protection de l'enfance

Par ses missions :

Le Centre Parents-Enfants s'inscrit dans la prévention. La finalité de notre action, vise la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le respect de ses droits.

La prise en charge au Centre parent-enfants relève d'une mesure administrative qui permet de maintenir l'enfant auprès de ses parents.

La prévention par des actions:

- D'accompagnement et de soutien à la parentalité
- De suivi d'une démarche de bientraitance auprès de l'enfant et sa famille
- De mise en œuvre de projets personnalisés pour l'enfant et sa famille
- De garantie d'un parcours de santé pour l'enfant
- D'accompagnements pluridisciplinaires pour permettre aux parents d'accéder à une certaine autonomie
- D'observations et d'évaluations de la relation parents-enfants
- De prévention de la maltraitance et des troubles précoces de la Petite enfance
- De développement des liens partenariaux et d'orientation vers des partenaires sociaux adaptés aux besoins des enfants et de leurs parents
- De formation continue des professionnels
- De développement de projets relatifs à l'éveil culturel et artistique et à la santé environnementale
- De promotion de l'épanouissement personnel, de développement individuel des enfants et de leurs parents
- De diversification des compétences au sein de l'établissement pour mieux prendre en compte les problématiques spécifiques (santé mentale, handicap, troubles comportementaux, violences conjugales et intra familiales)
- De mise en place d'un accueil sécurisé, stable et repérant (hygiène, entretien et sécurité des locaux, référents éducatifs)

Le Plan 2024 du Projet associatif

1 Un enjeu de développement: Augmenter la capacité d'accueil de 500 places

- Affirmer ses capacités de mobilisation, **répondre aux attentes nouvelles et accompagner l'évolution des politiques publiques.**
- Imaginer des extensions d'activité, répondre à la demande publique, développer l'habitat inclusif, mutualiser avec d'autres associations, et redéployer ses foyers d'étudiants et jeunes actifs.
- Valoriser les départements du 91, 93 et 95 rencontrant d'importants besoins, tout en maintenant une implantation solide au sein de la capitale et du département 92 au cœur de la dynamique associative, et en insérant ses territoires plus éloignés dans des projets d'extension à imaginer.

Les 3 enjeux de progrès



3 Un enjeu de ressources humaines: Renforcer la qualité de vie au travail de ses salariés

- Mieux accompagner le parcours professionnel des salariés
- Reconnaître les compétences, l'implication et l'engagement des professionnels en les associant davantage au fonctionnement de leur établissement et de l'Association.
- Faire de la **Qualité de Vie et de la sécurité au travail** des collaborateurs un enjeu majeur de sa culture associative.
- Donner des outils aux professionnels permettant de faire évoluer leurs pratiques professionnelles
- Consolider les modalités d'un dialogue social constructif et respectueux.

2 Un enjeu de qualité de service: Toujours améliorer l'accompagnement des personnes accueillies

- Centrer ses actions sur le cœur de la mission associative: **l'accompagnement des personnes vulnérables** aux problématiques de plus en plus complexes et consolider une culture commune associative dans un environnement institutionnel en pleine mutation.
- Réaffirmer ses principes et valeurs en matière d'accompagnement (respect des libertés et de la volonté de chacun, Bienveillance, protection, écoute, Garantie de bien-être, accompagnement inclusif et adapté).
- Développer au sein des établissements des organisations garantes de la qualité de l'accompagnement, insuffler une culture commune et des valeurs socles d'intervention, renforcer l'accompagnement de proximité du siège auprès des établissements, et poursuivre l'élaboration, le partage et la valorisation de solutions innovantes.

Les impacts des évolutions de l'environnement, pour le Centre Parents-Enfants



Le projet associatif de la Société Philanthropique

- L'implication du Centre Parents-Enfants dans la politique du pôle femme-enfants de l'association
- La mise en œuvre au sein de l'établissement, de la politique associative favorisant la qualité de vie au travail
- Le renforcement des partenariats avec les acteurs du territoire
- La poursuite de la participation de l'établissement aux groupes de travail, aux formations et événements de la Société Philanthropique pour être pleinement partie prenante dans la dynamique associative



Le schéma départemental de l'enfance et de la famille 2022-2026

- La poursuite de l'engagement de l'établissement dans des actions de repérage et de prévention des risques
- L'adaptation des pratiques professionnelles aux spécificités des familles accompagnées
- La promotion de l'épanouissement personnel et de développement individuel des enfants et de leurs parents



La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

- Des actions d'informations pour réactualiser les connaissances sur la loi.
- Le renforcement de la prise en compte des violences et des conflits parentaux dans l'accompagnement mené auprès de l'enfant
- L'importance de maintenir les liens existants avec les personnes ressources dans l'entourage de l'enfant
- La nécessité de repenser le fonctionnement sur le traitement des situations d'informations préoccupantes



Les recommandations des bonnes pratiques professionnelles

- L'analyse des situations à risque par la méthode de l'évaluation globale incluant les partenaires
- La nécessité de travailler la coordination inter-services dans l'intérêt des familles
- Continuer nos actions de recherche de partenariats en santé physique et psychique pour lever les éventuels freins ou difficultés d'accès aux soins


Les orientations stratégiques 2024-2028

Le CPE Villa Excelsior s’inscrit dans le projet associatif et continue à s’engager dans l’accompagnement de femmes et enfants en difficultés.

Afin de répondre aux besoins des personnes accueillies et en cohérence avec les évolutions des politiques du secteur, l’établissement a l’ambition pour les 5 ans à venir de poursuivre ses missions au service des femmes et enfants en difficultés tout en conduisant les évolutions nécessaires.

Les 3 axes stratégiques

2024-2028

- 
- 1** Maintenir un accueil de qualité en s’appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques et répondre de manière adaptée aux besoins des familles accueillies
 - 2** Garantir le fonctionnement et l’organisation de l’établissement en préservant un environnement propice à la qualité de vie des familles et des professionnels
 - 3** Affirmer notre partenariat et développer des synergies en corrélation avec les spécificités du public accueilli

1

Maintenir un accueil de qualité en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques et répondre de manière adaptée aux besoins des familles accueillies

- ❖ **Améliorer l'accompagnement des familles en renforçant la prise en compte des spécificités rencontrées sur le terrain**
 - troubles psychiques et psychiatriques
 - femmes et enfants victimes de violences
 - addictions
- ❖ **Repenser la méthode de traitement des situations d'urgence et/ou complexes**
- ❖ **Développer les actions visant l'autonomie tout au long du parcours et préparer au mieux la sortie dès l'arrivée des familles, en lien avec les projets personnalisés**
- ❖ **Renforcer nos actions de soutien à la parentalité**
- ❖ **Poursuivre le travail engagé sur la place du parent non-résident**
- ❖ **Favoriser la participation active des familles accueillies à la vie et au fonctionnement de l'établissement**

2

Garantir le fonctionnement et l'organisation de l'établissement en préservant un environnement propice à la qualité de vie des familles et des professionnels

- ❖ **Consolider la politique de bienveillance de l'établissement par des actions de formation et de sensibilisation continues**
- ❖ **Améliorer la coordination et la communication interservices et proposer des outils/instances adaptés**
- ❖ **S'appuyer sur la démarche qualité pour harmoniser les pratiques au sein des différents services**
- ❖ **Inscrire pleinement la qualité de vie au travail dans le fonctionnement de l'établissement et en faire une culture partagée par et pour tous**
- ❖ **Développer les échanges autour de la veille juridique, réglementaire, RBPP, au sein de l'établissement permettant davantage d'anticiper les évolutions du secteur et de réinterroger les pratiques professionnelles**
- ❖ **Poursuivre la mise en place des systèmes d'information en donnant aux professionnels des outils adaptés à l'évolution de leurs pratiques**
- ❖ **Mettre en œuvre une démarche RSO en lien avec les orientations de l'association**

3

Affirmer notre partenariat et développer des synergies en corrélation avec les spécificités du public accueilli

- ❖ **Renforcer la dynamique inter-partenaire avec les acteurs associatifs et institutionnels du département pour mener une action plus efficace**
- ❖ **S'inscrire dans une relation continue avec les orienteurs pour pérenniser la lisibilité de notre offre de service (rencontre MSD, communiquer sur les possibilités d'accueil de personnes en situation de handicap)**
- ❖ **Elargir le partenariat en santé pour l'adapter aux nouveaux besoins recensés sur le terrain**
- ❖ **Participer à la mise en place des synergies au sein du pôle femmes-enfants de l'association**
- ❖ **Etoffer les liens avec les autres établissements de la société philanthropique à travers les projets portés par l'association**

La synthèse des actions à mener

Axes stratégiques	N° Fiches-action	Objectifs généraux (détail des actions et de l'échéancier dans les fiches-actions)	Calendrier				
			2024	2025	2026	2027	2028
1- Maintenir un accueil de qualité en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques et répondre de manière adaptée aux besoins des familles accueillies	1	Améliorer l'accompagnement des familles selon les spécificités de chacune	X	X			
	2	Améliorer l'efficacité des traitements des situations d'enfant en danger	X				
	3	Préparer au mieux la sortie en développant les actions visant l'autonomie dès le début de l'accompagnement	X	X			
	4	Renforcer nos actions de soutien à la parentalité	X	X			
	5	Poursuivre le travail engagé sur la place du parent non-résident	X	X			
	6	Favoriser la participation active des familles accueillies	X				
2- Garantir le fonctionnement et l'organisation de l'établissement en préservant un environnement propice à la qualité de vie des familles et des professionnels	7	Consolider la politique de bientraitance de l'établissement	X	X	X	X	X
	8	Améliorer la coordination et communication interservices et proposer des outils/instances adaptés	X	X	X	X	X
	9	Redonner une dynamique à la démarche qualité	X	X	X	X	X
	10	Inscrire pleinement la QVCT dans le fonctionnement de l'établissement et en faire une culture partagée par et pour tous	X	X			
	11	Anticiper les évolutions du secteur, réinterroger les pratiques professionnelles et diffuser l'information auprès du public accompagné	X	X	X	X	X
	12	Donner des outils adaptés à l'évolution des pratiques des professionnels	X	X	X	X	X
3- Affirmer notre partenariat et développer des synergies en corrélation avec les spécificités du public accueilli	13	Sensibiliser aux enjeux environnementaux et s'engager dans des initiatives environnementales	X	X			
	14	Renforcer la dynamique inter-partenariale avec les acteurs associatifs et institutionnels du département pour mener une action plus efficace	X	X	X	X	X
	15	Renforcer la lisibilité de notre offre de service auprès des orienteurs	X	X	X	X	X
	16	Participer à la mise en place des synergies au sein du pôle femmes-enfants et de l'association	X	X	X	X	X

Les modalités de suivi du Projet d'établissement

1. Mise en œuvre

La coordination globale du projet d'établissement est assurée par le CODIR qui régulièrement, devra s'assurer de l'avancée de la mise en œuvre des actions définies dans le cadre du présent projet.

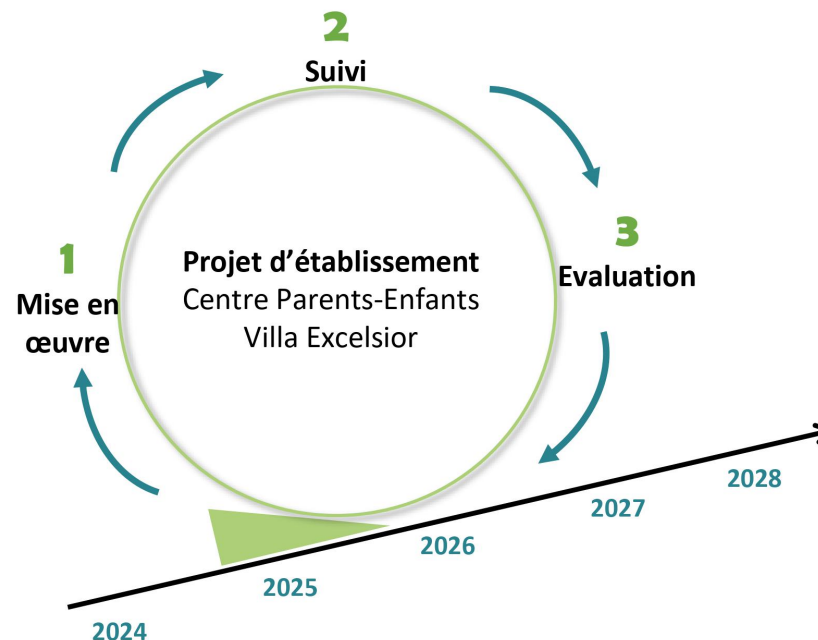
Chaque fiche action porte un objectif général dont les modalités de mise en œuvre prévoient la formalisation de plusieurs actions à mener. **Le responsable du pilotage** et de la coordination des plans d'actions aura pour mission de s'assurer auprès des professionnels concernés par chaque fiche action que :

- les modalités de travail et les personnes à impliquer (professionnels, résidentes, partenaires) soient clairement définies
- les actions prévues soient réalisées selon le calendrier établi
- les professionnels concernés, les personnes accompagnées et les partenaires soient bien impliqués
- le déroulement des actions, l'avancée des travaux et de la réflexion, ainsi que la formalisation du travail soient effectivement suivis.

2. Suivi

Chaque action menée fera l'objet **d'une traçabilité documentaire** centralisée par la référente Qualité, selon les modalités prévues par l'établissement, en lien avec le logiciel qualité AGEVAL.

Un point de suivi des plans d'actions est organisé **1 fois par trimestre** lors d'une réunion du CODIR, avec la participation du Responsable qualité et gestion des risques du siège. Chaque pilote des actions fait part de l'état d'avancement de ces dernières.



3. Evaluation

Un bilan sur le déroulement du Projet d'Etablissement est réalisé auprès de la Direction Générale par le CODIR une fois par an, pour évaluer de façon objective :

- la réalisation des plans d'actions
- les résultats obtenus par rapport aux objectifs attendus en s'appuyant sur les indicateurs de résultat prévus
- le respect du calendrier
- l'implication des responsables, des personnels, des familles et des partenaires

Selon les résultats du bilan, un éventuel ajustement des plans d'action est effectué. Le bilan fera l'objet d'une communication aux professionnels et aux résidents.

Conclusion

Ce projet d'établissement a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative, qui a mobilisé l'ensemble des équipes du Centre Parents-Enfants Villa Excelsior de la Société Philanthropique.

Nous remercions vivement chacun des professionnels qui ont participé à la réflexion et à la réalisation de ce projet d'établissement ainsi que les familles qui ont pu y contribuer.

Ce nouveau projet d'établissement représente la détermination des équipes à consolider les pratiques professionnelles existantes et à renforcer la coordination entre les différents services de l'établissement toujours dans une volonté d'amélioration de la qualité, de bienveillance et d'autonomie envers les familles accompagnées.

Pour mener à bien la réalisation des fiches actions, l'investissement des professionnels reste plus que jamais nécessaire.

La réalité du terrain, avec la complexité et la diversité des familles que nous accueillons et accompagnons chaque jour, nous amène à agir avec beaucoup de modestie, de discernement et de patience.

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »

Françoise Dolto

Glossaire

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement
ADRET : Antenne Départementale de Recueil, d'Evaluation et de Traitements des informations préoccupantes
AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert
ALC : Agir pour le Lien social et la Citoyenneté
ARPAS : Association Régionale pour la Promotion des Actions de Santé
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
CA : Comité d'Administration
AS : Assistante Sociale
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
CAMPS : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CESF : Conseillère en Economie Sociale et Familiale
CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CODES : Comité Départemental d'Education pour la Santé
CODIR : Comité de Direction
COPIL : Comité de pilotage
CORSA : Centres d'Orientations RSA
CMP : Centre Médico-Psychologique
CPA : Commission des Personnes Accompagnées
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSE : Comité Social et Economique
CVS : Conseil de la Vie Sociale

DAHO : Droit À l'Hébergement Opposable
DALO : Droit Au Logement Opposable
DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DUD : Document Unique de Délégation
EJE : Educatrice Jeunes Enfants
ERP : Etablissement Recevant du Public
ESSMS : Établissement et Service Social ou Médico-social
FVV : Femmes Victimes de Violence
HAS : Haute Autorité de Santé
HETIS : Haute Ecole du Travail et de l'Intervention Sociale
IFMEA : Institut de Formation aux Métiers de l'Enfance et de l'Adolescence
IME : Institut Médico-Educatif
MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
PE : Projet d'Etablissement
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMI : Protection Maternelle et Infantile
RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés
RBPP : Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
RSA : Revenu de Solidarité Active
RSO : Responsabilité sociétale des organisations
SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SSI : Système de Sécurité Incendie
UAPP : Unité Ambulatoire Psycho-Périnatale
UDAF : Union Départementale des Associations Familiales